

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20231215-lmc134082-DE-1-1

Date de télétransmission : 20 décembre 2023

Date de réception : 20 décembre 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 15 DÉCEMBRE 2023

DELIBERATION N° 6

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2022**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L3311-2 et D3311-8 du code général des collectivités territoriales qui prévoient la présentation par le président du conseil départemental du rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget et précisent la structuration attendue pour ce rapport ;

Vu l'article L110-1 du code de l'environnement précisant les cinq finalités du développement durable auxquelles les actions décrites dans le rapport doivent répondre à savoir :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 d'application de la loi Grenelle II du 12 juillet

2010 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu les objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies, auxquels les actions décrites dans le rapport doivent répondre ;

Considérant l'engagement du Département des Alpes-Maritimes en faveur de la transition écologique au travers de sa stratégie GREEN Deal ;

Vu le rapport de son président présentant le document annuel sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement du Département, les politiques menées sur le territoire des Alpes-Maritimes et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

Après avoir recueilli les avis favorables des commissions GREEN Deal, environnement et croissance verte, et Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022 intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques menées sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation, notamment dans le cadre de sa politique GREEN Deal de transition écologique.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

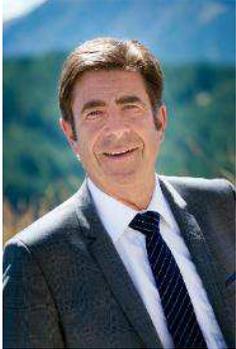
06



Rapport annuel 2022 développement durable

Un Département **GREEN Deal** pour **VOUS** AVANT TOUT!

EDITO



La tempête Aline d'octobre 2023 vient, hélas, de nous en apporter une nouvelle preuve.

Le dérèglement climatique est tout sauf une vue de l'esprit !

J'en étais convaincu quand j'ai lancé le GREEN Deal en 2017.

Je le suis plus que jamais à l'heure où, en tous points de la planète, canicules, incendies, tempêtes et tsunamis mettent les populations à rude épreuve.

L'urgence climatique cogne à notre porte et nous commande d'agir. C'est ce que fait le Département depuis plusieurs années déjà, à travers une politique environnementale qui ne cesse de s'étoffer et multiplie les initiatives.

Outre les grands projets structurants menés en faveur des mobilités douces ou du développement des énergies renouvelables, notre collectivité a lancé l'an dernier un vaste Plan de gestion de l'eau - cet or bleu dont nous avions oublié qu'il était précieux - doté de plus de 30 M€. Elle a aussi renforcé ses aides aux particuliers pour les associer à la transition écologique, via notamment une aide à l'achat d'un véhicule électrique qui peut atteindre 5 000 €. Quelque 2 000 foyers en ont déjà bénéficié.

Protéger notre planète, en commençant par notre merveilleux patrimoine naturel maralpin, n'est plus une option. C'est désormais l'affaire de tous. Aussi le Département, dans un contexte économique délicat, s'emploie-t-il à faire coup double : soutenir le pouvoir d'achat des ménages pour que ceux-ci puissent prendre toute leur part dans la préservation de notre territoire.

Je crois à une écologie pragmatique, raisonnée, qui protège notre planète sans « punir » inutilement nos compatriotes. Pour être efficace, cette approche a besoin d'être en permanence évaluée et, si nécessaire, réorientée.

C'est tout l'objet de ce Rapport annuel sur le développement durable 2022, dans lequel sont détaillés tous nos engagements écologiquement et socialement responsables. Sa lecture vous confortera, je l'espère, dans l'idée que nous sommes sur la bonne voie.

Et, soyez-en sûrs, nous ne comptons pas nous arrêter là !

Charles Ange GINÉSY
Président du Département des Alpes-Maritimes

Table des matières

EDITO	2
CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIQUE	6
PARTIE I : MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES	8
PARTIE II : ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE	15
PARTIE II-1 : bilan 2022 des actions GREEN Deal.....	16
ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL	17
Objectifs et chiffres clés.....	17
Performance environnementale du patrimoine bâti (1/3).....	18
Performance environnementale du patrimoine bâti (2/3).....	19
Performance environnementale du patrimoine bâti (3/3).....	20
Solutions de mobilité propre pour les déplacements des agents	21
FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE	22
Objectifs et chiffres clés.....	22
Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (1/4).....	23
Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (2/4).....	24
Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (3/4).....	25
Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (4/4).....	26
PARTIE II-2 : bilan 2022 des actions dans le champ social.....	27
GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES	28
Objectifs et chiffres clés.....	28
Un environnement de travail de qualité (1/2)	29
Un environnement de travail de qualité (2/2)	30
Développement des compétences (1/2).....	31
Développement des compétences (2/2).....	32

PARTIE III : POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE	33
PARTIE III-1 : bilan 2022 des actions GREEN Deal	34
TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	35
Objectifs et chiffres clés.....	35
Rénovation énergétique au service de la solidarité humaine et de l’attractivité (1/2)	36
Rénovation énergétique au service de la solidarité humaine et de l’attractivité (2/2)	37
Développement des énergies renouvelables.....	38
MOBILITES DOUCES ET DURABLES	39
Objectifs et chiffres clés.....	39
Modernisation et entretien durable du réseau routier (1/3)	40
Modernisation et entretien durable du réseau routier (2/3)	41
Modernisation et entretien durable du réseau routier (3/3)	42
Accompagnement du déploiement des mobilités décarbonées	43
CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE	44
Objectifs et chiffres clés.....	44
Gestion du réseau des espaces naturels sensibles	45
Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (1/3).....	46
Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (2/3).....	47
Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (3/3).....	48
Protéger les ressources naturelles face aux risques	49
Préserver le milieu marin	50
Partenariats en faveur des milieux naturels et de l’écocorresponsabilité	51
AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE.....	52
Objectifs et chiffres clés.....	52
Soutien aux filières agricoles vertueuses (1/2).....	53
Soutien aux filières agricoles vertueuses (2/2).....	54
Promouvoir une alimentation locale et responsable.....	55

PARTIE III-2 : bilan 2022 des actions dans le champ social	56
COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES	57
Objectifs et chiffres clés.....	57
Une politique insertion dynamique pour l’emploi des plus défavorisés (1/2)	58
Une politique insertion dynamique pour l’emploi des plus défavorisés (2/2)	59
Accès au logement et qualité du lieu de vie (1/2)	60
Accès au logement et qualité du lieu de vie (2/2)	61
Prévenir et accompagner la perte d’autonomie (1/2)	62
Prévenir et accompagner la perte d’autonomie (2/2)	63
Le Département acteur de la santé publique (1/3)	64
Le Département acteur de la santé publique (2/3)	65
Le Département acteur de la santé publique (3/3)	66
Action sociale pour l’enfance	67
ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION	68
Objectifs et chiffres clés.....	68
Les outils numériques au service des solidarités humaines	69
Proximité et lien humain pour l’information et l’accompagnement des maralpins (1/2)	70
Proximité et lien humain pour l’information et l’accompagnement des maralpins (2/2)	71
3 nouveaux lieux emblématiques de l’action départementale.....	72
BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN	73
Objectifs et chiffres-clés	73
Accès à la connaissance et à la culture (1/2).....	74
Accès à la connaissance et à la culture (2/2).....	75
Des activités inclusives et écoresponsables (1/2).....	76
Des activités inclusives et écoresponsables (2/2).....	77
Accès à l’éducation	78

CADRE REGLEMENTAIRE ET METHODOLOGIQUE

Conformément au décret 2011-687 du 17 juin 2011 d'application de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, le Département des Alpes-Maritimes présente son 12^{ème} rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (RADD), élaboré avec l'ensemble des directions de la collectivité.

A destination des élus, des agents, des partenaires et du grand public, ce rapport annuel dresse un bilan non exhaustif des actions de la collectivité mises en place durant l'année 2022.

Le RADD est divisé en trois parties. La première partie introduit les principaux outils et temps forts qui assurent la planification et la structuration de l'action départementale. Conformément aux prescriptions du décret précité, une deuxième partie porte sur les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, tandis que la troisième partie décrit les politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire.

Les actions sont présentées au regard des cinq finalités inscrites à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. La transition vers une économie circulaire.

Les finalités 1, 2 et 5 regroupent l'ensemble des actions conduites par la collectivité au titre du GREEN Deal 06, politique transversale du Département dédiée aux grands enjeux de la transition écologique.

Par ailleurs, suivant la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021, les actions décrites illustrent les moyens mis en œuvre par la collectivité pour contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.

Inscrit dans ce cadre réglementaire, ce rapport annuel du développement durable est également l'occasion de présenter l'ensemble des engagements pris et des actions réalisées par le Département des Alpes-Maritimes dans le cadre de sa politique GREEN Deal de transition écologique.

PARTIE I : MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES

Ce chapitre décrit l'ensemble des plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que les démarches de partenariats, de co-construction et d'auto-évaluation destinées à enrichir et rendre plus efficace l'action départementale.

Les plans et schémas pluriannuels

Le Département élabore, adopte et met en œuvre des **Plans et Schémas pluriannuels** qui ont vocation à fixer les grands axes des politiques publiques sur lesquelles il intervient. Ces documents planifient les priorités d'actions et d'investissement, en cohérence avec les grandes orientations nationales et en prenant en compte le contexte et les acteurs spécifiques au territoire des Alpes-Maritimes. Ils s'appuient sur des diagnostics étayés et partagés avec l'ensemble des partenaires concernés. Ils portent l'ambition forte d'inscrire l'action départementale dans une démarche d'amélioration continue des dispositifs mis en œuvre, au bénéfice de la réponse apportée aux besoins des usagers.

Le déploiement de nombreuses actions, politiques publiques et programmes opérationnels décrits dans les parties II et III de ce RADD s'inscrit dans le cadre de ces plans.

L'évaluation des politiques publiques

La Mission d'évaluation des politiques publiques et du contrôle interne conduit les évaluations visant à déterminer dans quelle mesure une politique départementale a **atteint les objectifs qui lui sont assignés et produit les impacts escomptés** auprès des publics concernés, au regard des moyens alloués. Elle assure un rôle de conseil auprès de l'exécutif départemental dans un double objectif de rationalisation et la modernisation de l'action publique.

En 2022, une évaluation a été menée sur les incitations faites aux agents à l'usage du covoiturage. Cette étude a montré que l'usage du covoiturage par les agents pour rejoindre le centre administratif a connu un essor notamment grâce à la plateforme de mise en relation KLAXIT et la perspective de mise en place du forfait mobilités durables, effectif depuis début 2023.

Dans le domaine des actions mises en œuvre sur le territoire, des conclusions d'évaluation ont été rendues en 2022 sur l'organisation interne du dispositif Confort Energie 06, sur la fréquentation et les usages du Campus connecté de Puget-Théniers, sur le gaspillage alimentaire dans les collèges et sur les aires de covoiturage inscrites au plan Mobilité 2028.

Séminaire des Cadres



Un séminaire réunissant l'ensemble de l'encadrement de la collectivité, en présence du Président, Charles Ange Ginesy, s'est tenu le 31 mars 2022. L'occasion de revenir sur les principales avancées de la collectivité, et de partager les **perspectives et enjeux stratégiques**. Après une intervention liminaire de Marco Landi, Président de l'Institut EuropIA, sur l'Intelligence Artificielle, Christophe Picard, Directeur Général des Services et l'ensemble des directeurs et chefs de services, sont revenus sur quelques-unes des **grandes politiques menées par la collectivité** : le Centre départemental des métiers de l'autonomie, l'Agence 06 pour l'accompagnement des communes rurales, le dispositif des micro-folies, le plan vélo...

Cette matinée fut également l'occasion d'inaugurer l'Ecole du Management et de l'Innovation Campus Avenir 06. Cette école permet à 16 cadres d'être formés, pour mieux conduire la transformation des services publics, à travers de l'apport théorique mais aussi la réalisation de projets innovants en termes d'offre de services aux usagers ou de modes de fonctionnement.

Le budget vert

Le budget 2022 a pour la première fois été analysé sous le prisme de l'impact environnemental suivant les fondamentaux définis par l'Inspection Générale des Finances et l'institut économique pour le climat I4CE. Chaque ligne de crédit est analysée selon six axes environnementaux inspirés de la taxonomie européenne des activités :

- La lutte contre le changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources en eau, terrestres et maritimes ;
- La transition vers une économie circulaire, la prévention des risques naturels, industriels et technologiques et le recyclage des déchets ;
- La prévention et le contrôle de la pollution de l'eau, de l'air et des sols ;
- La préservation de la biodiversité et la gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

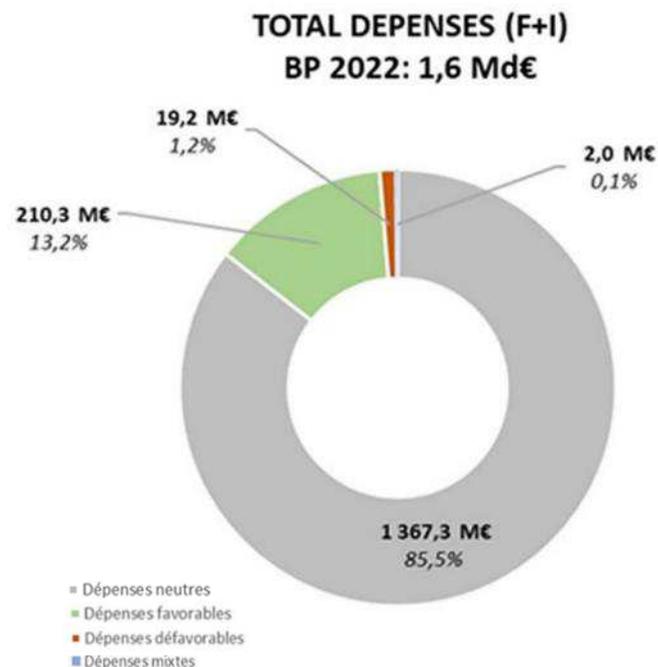
Une qualification globale est ensuite attribuée à la ligne de crédit.

Une grande partie des dépenses est classée « neutre » (85,5 %), ce qui s'explique par la part prépondérante de l'action sociale dans le budget du Département, dont l'impact sur l'environnement ne peut être mesuré. Il en est de même pour l'essentiel des fonctions supports (ressources humaines, dette).

Environ 15 % des dépenses du budget ont donc un impact sur l'environnement, ce qui représente **232 M€**. Sur ce montant, **91 % des dépenses ont un impact favorable pour l'environnement**, 8,3 % ont un impact défavorable et moins de 1 % sont jugées mixtes.

A titre de comparaison, la part des dépenses classées neutres par l'Etat dans son analyse du projet de loi de finances pour 2022 s'élève à 90 %. 10 % des dépenses ont donc été analysées.

La méthode de classification des dépenses évoluera progressivement pour tenir compte de l'avancée des connaissances et des technologies. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration au fil des ans.



Evaluation des activités du Département en termes d'émissions de gaz à effet de serre

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réalisé par le Département pour l'année 2019 fait en 2023 l'objet d'une mise à jour sur la base des données d'activités de l'année 2022, selon la méthode standard Bilan Carbone®. Il s'agit de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre générées par la collectivité dans le cadre de son patrimoine et de ses compétences. Les contributions des différents gaz sont exprimées en tonne.équivalent.CO₂ (t.eq.CO₂), en considérant leur impact par rapport à celui du dioxyde de carbone (CO₂). Les émissions sont évaluées à partir des flux issus des données collectées auprès des différentes directions (consommations d'énergie, achats de matériaux, kilomètres parcourus...).

La base de données publique Empreinte® administrée par l'ADEME regroupe les facteurs d'émission et les jeux de données d'inventaire nécessaires à la réalisation des exercices de comptabilité carbone.



L'année calendaire 2019 constitue l'année de référence à partir de laquelle la collectivité a décidé de s'engager sur une **trajectoire de réduction de ses émissions de 27% en 2030**.

Les quatre principaux postes contribuant aux émissions de la collectivité sont :

1. Les achats, essentiellement de matériaux de voirie et de produits alimentaires ;
2. Les déplacements, dont ceux des collégiens et les trajets domicile-travail ;
3. Les consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul...) des bâtiments ;
4. La fabrication des bâtiments et matériels du Département.

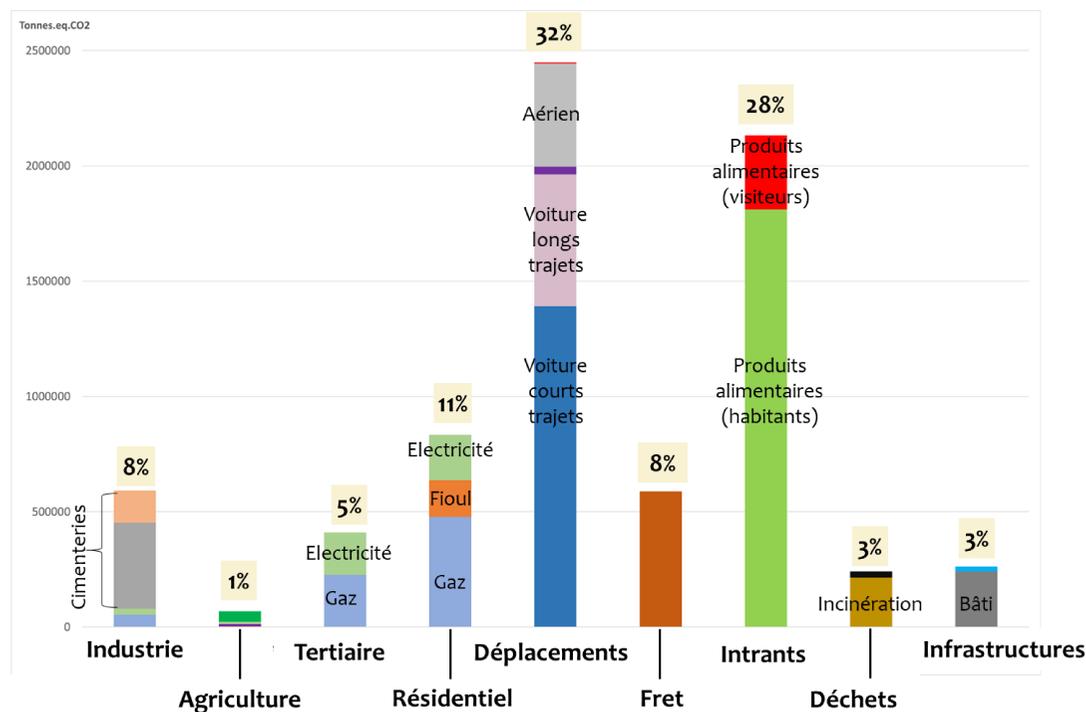
Pour le BEGES 2022, la méthodologie et la traçabilité ont été affinées pour l'évaluation des émissions dues aux repas en restauration scolaire et aux matériaux utilisés pour les travaux de voirie.

Du point de vue des gaz à effet de serre, les travaux considérables et indispensables de reconstruction des routes départementales dégradées par la tempête Alex devraient se répercuter défavorablement sur le poste « Achats ». A l'inverse, la rénovation énergétique des collèges, le verdissement de la flotte de véhicules et les incitations à la mobilité douce pour les agents devraient contribuer à une baisse des émissions entre 2019 et 2022.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire départemental

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) à l'échelle du territoire maralpin, incluant tous les secteurs d'activité publics et privés, a été réalisé en 2021. L'année 2019 a été retenue afin de disposer d'une année de référence non affectée par la crise sanitaire. A l'échelle des Alpes-Maritimes, le total des émissions 2019 est évalué à **7,5 millions de t.eq.CO₂** (tonnes équivalent CO₂). Les engagements pris par le Département et décrits tout au long de la Partie II de ce RADD contribuent à inscrire le territoire dans une trajectoire vertueuse vis-à-vis de ces émissions.

- Trafic routier (déplacements de personnes et fret) : 40% des émissions. Les engagements du Département : soutien des opérations des EPCI en faveur des transports en commun, déploiement du Plan vélo départemental.
- Alimentation : 28% des émissions. Les engagements du Département : actions menées au titre de la politique agricole et rurale afin de renforcer une agriculture locale performante et vertueuse.
- Consommation énergétique pour les besoins des secteurs résidentiel et tertiaire : 16% des émissions. Les engagements du Département : le guichet Confort Energie 06, la SEML GREEN Energy 06.



La Fresque du climat et l'atelier 2 tonnes

Ces nouveaux outils de **sensibilisation au changement climatique et aux leviers d'actions individuels et collectifs** ont été expérimentés en 2022 pour un déploiement en 2023 auprès des agents de la collectivité. Ces ateliers permettront aux agents de devenir des acteurs éclairés de la transition écologique dans la collectivité ainsi que dans leur vie quotidienne.



Partenariats et missions d'expertise

Le Département construit des partenariats afin d'élaborer et de mettre en œuvre ses politiques publiques dans un objectif d'amélioration continue. Les schémas départementaux de l'autonomie et de l'enfance, notamment, ont fait l'objet **d'une phase préalable de consultation poussée** auprès des structures et services professionnels et institutionnels du secteur, mais aussi auprès des personnes concernées et de leurs proches. Les deux schémas se sont également appuyés sur une large concertation avec les acteurs du secteur à travers des groupes de travail thématiques, visant à élaborer un diagnostic partagé et à dégager les grandes orientations du schéma, ainsi que ces actions clés et leurs modalités de mise en œuvre. Le Département, pour conduire ces travaux, a été accompagné par les chercheurs du LARIIS (Laboratoire de Recherche Interdisciplinaire en Intervention Sociale), laboratoire de l'ESTS (Institut d'Enseignement Supérieur du Travail Social) à Nice.

Le Département fait également appel à des experts afin **d'investiguer au besoin de nouveaux champs d'actions potentiels** et de disposer d'une vision éclairée et objective sur des sujets nouveaux et à enjeux forts. Une étude a ainsi été confiée à deux cabinets experts des technologies de la mobilité sur le thème de la maturité et des perspectives de développement des filières hydrogène et gaz naturel véhicule (GNV) sur le territoire. Le Département a également commandité une étude exploratoire sur la faisabilité et l'opportunité de sa présence dans un métavers.

Solidarité territoriale à travers les aides aux collectivités

Chaque année, le Département consacre plus de **60 M€ à soutenir quelques 600 projets locaux**. Ces aides sont essentielles pour aménager le moyen et le haut pays, et dynamiser les villages à travers des projets tels que les auberges communales, salles de sport et de spectacles, maisons de santé, écoles...

Fin 2021, le Département a renforcé sa politique de solidarité territoriale à travers la mise en œuvre d'outils de contractualisation avec les intercommunalités urbaines et leurs communes centres, afin d'élaborer un projet commun pour favoriser le développement durable des Alpes-Maritimes.

10 contrats de territoires urbains ont été conclus avec les 5 EPCI urbains (MNCA, CARF, CAPG, CAPL, CASA). Ces contrats regroupent en un document unique tous les financements prévus par signataire, représentant une aide départementale de plus de 150 M€ sur 6 ans pour 138 projets générant ainsi un effet levier considérable pour le développement du territoire maralpin avec plus d'un milliard d'euros d'investissement.



Parmi les opérations les plus significatives réalisées en 2022 :

- 8 700 000 € au titre de l'aménagement de la sortie ouest de la voie Mathis - Phase 1 à Nice ;
- 1 703 566 € au titre de la création de la zone d'activités économiques de Saint-Martin-Vésubie ;
- 834 900 € au titre de la création d'une salle multifonctionnelle à Cannes La Bocca, à proximité d'un quartier prioritaire de la politique de la ville ;
- 1 920 000 € au titre de l'aménagement d'un campus universitaire vert dans l'ancien palais de justice de Grasse ;
- 800 000 € au titre de la requalification du quai Bonaparte à Menton.

Les appels à projets (AAP) GREEN Deal et SMART Deal

Dans la lignée de l'appels à projets GREEN Deal 2021, 2 appels à projets ont été lancés en 2022 pour inciter les acteurs publics et les associations à développer des initiatives innovantes : une deuxième édition **GREEN Deal pour 3 M€** et un autre dédié à la gestion de la ressource en eau dans un contexte de réduction de la disponibilité de la ressource, doté d'une enveloppe de **7 M€**.

Le Département a lancé en 2022 le premier appel à projets SMART Deal. Doté d'une enveloppe de **3 M€** d'investissement, à l'attention des communes, des EPCI, des autres établissements publics, des associations loi 1901, des fondations reconnues d'utilité publique et des sociétés coopératives d'intérêt collectif, cet appel à projets se destine à des projets portant sur les 3 thématiques suivantes : optimisation des services publics par l'intelligence artificielle ; technologies immersives ; tiers lieux numériques accompagnant un projet sociétal. Les lauréats seront désignés en 2023.



PARTIE II :
ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU
PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES
ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE

PARTIE II-1 : bilan 2022 des actions GREEN Deal

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2022, pour ce qui concerne ses activités internes et son patrimoine propre, au titre de la politique du GREEN Deal, correspondant aux trois finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- La transition vers une économie circulaire.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.



ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Contenir la facture énergétique dans un souci de maîtrise des finances publiques ;
- ✓ Assurer le confort des usagers des bâtiments dans un contexte de maîtrise budgétaire et de préoccupations environnementales ;
- ✓ Rationaliser la gestion du parc immobilier ;
- ✓ Réduire notre dépendance aux énergies fossiles et gagner en autonomie face aux tensions sur la disponibilité de l'énergie ;
- ✓ Impulser une dynamique collective par l'exemplarité de la démarche.

Chiffres clés

- Patrimoine bâti de 318 bâtiments départementaux dont 72 collèges ;
- 31,5 M€ de travaux de rénovation énergétique des collèges et écoles prévus sur 10 ans ;
- 395 MWh d'électricité photovoltaïque produite par les installations des bâtiments départementaux en 2022 ;
- Parc automobile départemental de 56 véhicules électriques dont 20 dans les collèges, 57 bornes de recharge dont 9 dans les collèges.



ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Performance environnementale du patrimoine bâti (1/3)

Rénovation énergétique des collèges

Stratégie et méthode

Le Département souhaite apporter aux jeunes Maralpins les conditions d'études optimales au sein d'établissements modernes, accessibles, fonctionnels et durables. Avec le **Plan Collège « Horizon 2028 »**, le Département prévoit l'engagement de 300 M€ pour soutenir une quadruple exigence :

- Répondre à la démographie par la construction de 4 nouveaux collèges et 5 gymnases ;
- Améliorer le cadre de vie et la sécurité des collégiens ;
- Acculturer les collégiens aux nouvelles technologies ;
- Intégrer les collèges dans une démarche écologique : 31,5 M€ dédiés à la rénovation énergétique des établissements à travers un plan décennal. L'économie moyenne totale sur la consommation d'énergie finale cumulée sur 10 ans est évaluée à 25 %. Les actions menées à bien portent, notamment, sur la mise en place d'éclairages de type Leds, sur la végétalisation des espaces extérieurs pour lutter contre les îlots de chaleur et sur la réfection de chaufferies et de menuiseries.



Actions et résultats 2022

6 M€ réalisés à date sur un programme décennal de 30 M€ :

- **Audits énergétiques** sur l'ensemble des établissements ;
- **Travaux réalisés en 2022** : étanchéité toitures terrasse avec isolation thermique (2 collèges : Salines et Blanqui), menuiseries extérieures (Franco (internat et rez-de-chaussée)), réfection de chaufferie (Salines), climatisation et stores screen (Simone Veil et gymnase Alphonse Daudet), végétalisation des cours (La Bourgade, La Sine et 2 plus petits projets à Henri Fabre et Mimosa), éclairage Leds (29 collèges).



ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Performance environnementale du patrimoine bâti (2/3)

Empreinte énergétique des autres bâtiments départementaux



Les investissements et travaux engagés en faveur de l'amélioration de l'**efficacité énergétique** de l'ensemble des bâtiments départementaux se poursuivent, avec notamment la réfection des étanchéités et de l'isolation des toitures et sous-faces des planchers bas, le remplacement des éclairages par des LED, les études pour le remplacement des systèmes de chauffage.

Face aux tensions sur l'approvisionnement énergétique et à la hausse des coûts de fourniture de l'énergie, la collectivité a mis en place des mesures en faveur de la **sobriété énergétique** au sein de la collectivité. La saison de chauffe a été décalée au retour des vacances scolaires de Toussaint.

Les températures de consigne de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments ont été ajustées :

- 19°C pour les bureaux, les locaux d'enseignement et les locaux recevant du public ;
- 22°C pour les locaux et établissements où sont donnés des soins, les locaux hébergeant des personnes âgées et des enfants en bas âge ;
- 16°C pour les gymnases (20°C pour les vestiaires et douches),

La température est abaissée d'au moins 2°C lors de l'inoccupation quotidienne nocturne et fixée au maximum à 16°C lors de l'inoccupation du week-end. Une attention particulière est portée au bon réglage des plages horaires de fonctionnement des éclairages et des centrales de traitement d'air.



Sur une année, la diminution attendue est de **2 800 MWh**, soit l'effacement de la consommation énergétique d'une commune de 1 400 habitants.

ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Performance environnementale du patrimoine bâti (3/3)

Solarisation des bâtiments départementaux

Stratégie et méthode

Le **plan pluriannuel de solarisation** concerne les collèges, les écoles départementales, les bâtiments sociaux et administratifs, les bâtiments routiers et Force 06, les centres d'incendie et de secours et les gendarmeries en pleine propriété. Le plan s'intéresse à la faisabilité de la généralisation des panneaux photovoltaïques et de la production d'eau chaude sanitaire solaire, chaque fois que cela est techniquement et économiquement faisable et pertinent. Les toitures de 39 collèges sont concernées. La mise en place de certaines centrales photovoltaïques sera précédée de la réfection de l'étanchéité avec amélioration de l'isolation thermique.

Fin 2027, à l'issue de la réalisation du plan, la production photovoltaïque devrait atteindre 4 GWh/an soit 13 % de la consommation électrique totale du patrimoine du Département. Les investissements prévus sont estimés à 25 M€.

Actions et résultats 2022

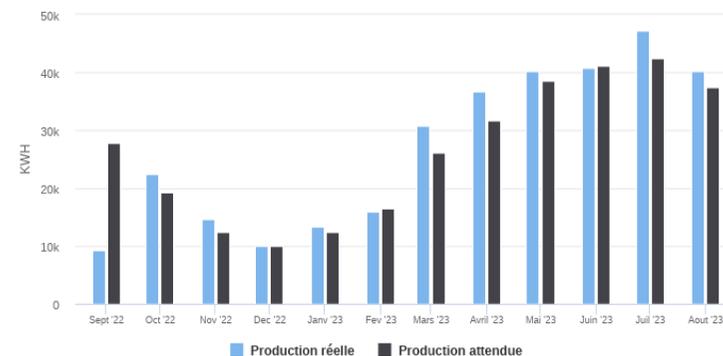
3 sites de la collectivité sont équipés de panneaux photovoltaïques :

- Collège Sidney Bechet à Antibes : 138 panneaux sur 235 m², production annuelle de 42,9 MWh d'électricité revendue pour 18 000 €, soit 25 % de la consommation du site ;
- MSD Nice Nord : 30 panneaux sur 49 m², production annuelle de 8,4 MWh d'électricité revendue pour 7 667 €, soit 3,7 % de la consommation du site ;
- Parking sud du centre administratif départemental (CADAM) à Nice : 1 490 m² d'ombrières exploités par une société tierce au travers d'un bail emphytéotique de 25 ans. Production annuelle de 344 MWh, soit 4,5 % de la consommation du site, injectée directement dans la boucle haute tension.

Des études pour l'installation de **3 nouveaux sites en autoconsommation** ont été réalisées pour une installation prévue en 2024 :

- 480 m² de panneaux photovoltaïques au parc atelier de Carros, destinés à couvrir 43 % des besoins du site ;
- 72 panneaux en toiture du collège Blanqui à Puget-Théniers destinés à couvrir 25 % des besoins du site ;
- 250 panneaux en toiture du collège Simone Veil à Nice en complément de la pompe à chaleur installée en 2022 en remplacement de la chaufferie gaz.

Graphe production (en kWh)



	Sept 22	Oct 22	Nov 22	Déc 22	Janv 23	Févr 23	Mars 23	Avr 23	Mai 23	Juin 23	Juil 23	Avût 23
Production réelle	9295	22371	14575	10016	13253	15964	30730	36688	40199	40828	47307	40155
Production attendue	27800	19246	12356	9979	12356	16395	26137	31602	38492	41144	42319	37354

ADAPTATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Solutions de mobilité propre pour les déplacements des agents

Modernisation du parc de véhicules

Stratégie engagée depuis 3 ans afin de constituer une flotte plus propre, moins consommatrice en carburant et moins soumise à des opérations de maintenance lourdes :

- Renouvellement progressif des voitures et petits utilitaires de plus de 10 ans et/ou de plus de 130 000 km.
- Poursuite de la modernisation du parc en 2022, avec l'acquisition de nouveaux **véhicules électriques**, notamment pour E-zycar06, pool de véhicules mis à disposition des agents de la collectivité pour leurs missions et déplacements. Des bornes de recharge sont également déployées sur les sites départementaux.
- Les services techniques ont procédé en 2022 au recensement de leurs engins (camions, tracteurs, épareuses...) afin d'identifier ceux qui ne répondent pas aux normes antipollution récentes et d'élaborer un programme de remplacement pluriannuel. Les commandes ont été passées pour **31 camions et engins aux dernières normes**, permettant une baisse notable des rejets de CO₂ et de la consommation de carburant.
- Au printemps 2022, le dispositif e-zybike06 a été inauguré au CADAM, permettant aux agents d'emprunter des scooters électriques et des vélos à assistance électrique.

Formation à l'écoconduite des nouveaux chauffeurs du service du parc automobile, qui permet de sensibiliser à une conduite moins polluante et plus saine : diminution de la consommation et des dépenses en carburant, réduction de l'impact sur l'environnement et augmentation de la sécurité du conducteur et des autres usagers.

Chiffres clés

En 2022 le parc automobile comprenait :

- 19 Renault ZOE et 6 Renault TWINGO affectées au pool E-zycar06 ;
- 13 Renault ZOE affectées aux différents services ;
- 2 Kangoo électriques affectés à la section courrier et au service de la sécurité ;
- 20 Kangoo électriques dans les collèges ;
- 1 goupil pour le COS (mini pick up) ;
- 3 scooters et 52 vélos à assistance électrique ;
- 55 bornes sur le CADAM permettant de recharger 77 véhicules électriques ;
- 19 points de recharge dans les collèges ;
- 5 VTT électriques dans les écoles départementales ;
- 5 bornes de recharge dans les gendarmeries.

Déplacements domicile – travail

Plusieurs solutions pour **limiter le recours à la voiture individuelle** :

- Tramway et navettes semi-directes desservant le centre administratif ;
- Remboursement partiel des abonnements aux transports en commun ;
- Douches, parkings et stations de gonflage pour les cyclistes ;
- Mise en place en 2022 du forfait mobilités durables qui consiste à rembourser une partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail avec son vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage. Le forfait sera applicable au titre des déplacements effectués en 2023.



FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Limiter la pollution des sols et de l'air et préserver les ressources non renouvelables ;
- ✓ Repenser et moderniser les procédures grâce à la dématérialisation ;
- ✓ Améliorer le bien-être des agents au travail ;
- ✓ Favoriser la sobriété autour du cycle de vie des équipements et fournitures.

Chiffres clés

- 75,17 % de marchés notifiés comportant au moins une considération environnementale ;
- 7,86 % de marchés notifiés comportant au moins une considération sociale ;
- Jusqu'à 64% de matériaux recyclés dans les nouveaux PC portables, 84,5 % de plastique recyclé dans les écrans 24" de dernière génération ;
- 900 écrans numériques interactifs installés dans les salles de classes des collèges en remplacement des vidéoprojecteurs ;
- 2029 agents ont pratiqué le télétravail en 2022 pour en moyenne 30 jours de télétravail par télétravailleur.



FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (1/4)

Commande publique responsable

Le montant de la commande publique représente pour le Département une moyenne annuelle de 150 M€. A ce titre, l'achat public constitue un des leviers majeurs de soutien économique du territoire et un outil de préservation de l'environnement. Le **Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, ou Spaser** (en révision en 2023), détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés, ou défavorisés, et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en oeuvre et de suivi annuel de ces objectifs.

En 2022 :

- **75,17%** de marchés notifiés comprenant une considération environnementale dont 84,21 % de marchés de travaux ;
- **7,86 %** de marchés notifiés comprenant une considération sociale ;
- 2 marchés notifiés réservés à un établissement et service d'aide par le travail ;
- 36 marchés comprenant un critère ou un sous-critère environnemental.

Gestion des déchets des sites départementaux

L'ensemble des déchets issus des activités de la collectivité a été orienté et traité vers des **filières de valorisation et de traitement** agréées :

- 236 tonnes de déchets industriels banals ;
- 52 tonnes de végétaux ;
- 15 tonnes de déchets bois ;
- 137 tonnes de gravats ;
- 14 tonnes de pneus ;
- 11 tonnes d'archives ;
- 13 tonnes de matériaux souillés ;
- 15 m³ d'huiles de vidange et 17 m³ de mélange eau/hydrocarbure, 900 litres de liquide de refroidissement ;
- 4,3 tonnes de consommables ;
- 9 tonnes de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ;
- 7 m³ de plantes invasives ont été incinérés ;
- 141 tonnes d'OMR évacuation et traitement (CADAM) ;
- 59 tonnes de papier évacuation et traitement (CADAM) ;
- 67 véhicules hors d'usages (VHU) évacués et traités sur l'ensemble des communes (CD).

FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (2/4)

Réduire l'empreinte économique, écologique et sociale du matériel informatique

Stratégie et méthode

Pilotée par un groupe projet transversal coordonné par la direction des services numériques, la **Stratégie numérique responsable** a été développée en 2022 dans l'objectif d'intégrer le numérique responsable dans la stratégie de l'organisation à travers une politique départementale formalisée. Elle s'articule autour de 5 axes et 46 actions, destinées à favoriser la sobriété autour du cycle de vie des services numériques (achat responsable, allongement de la durée de vie du matériel, zéro impression, recyclage, gestion responsable des données, des logiciels et infrastructures, usages, encapacitation...). Des indicateurs permettront de mesurer la progression collective selon un plan pluriannuel.



Actions et résultats 2022

- Renouvellement du parc informatique des Maisons du Département (MDD) par du **matériel moins énergivore** (postes d'accueil, écrans, moyens d'impression) ;
- Acquisition de **matériels informatiques reconditionnés**, via une entreprise labellisée par l'Etat, pour les besoins des Conseillers numériques France services rattachés aux MDD, cofinancés à hauteur de 80% par l'ANCT (ligne de crédit « outiller la médiation numérique » du Plan France relance) ;
- Virtualisation du central téléphonique pour réduire la consommation électrique ainsi que le matériel utilisé ;
- Appropriation des nouveaux usages de la **visioconférence** pour limiter les déplacements sur sites distants ;
- Organisation interne pour regrouper et rationaliser les déplacements d'intervention des techniciens par zone géographique ;
- Déploiement progressif pour les agents de **nouveaux matériels plus performants et labellisés**, plus respectueux de l'environnement et économiques par la réduction des consommations d'énergie et d'encre :
 - Remplacement des écrans 19" obsolètes par des écrans 24" de dernière génération (84,5 % de plastique recyclé et plus économe en énergie) ;
 - Avec la mobilité, remplacement d'anciens PC par des PC portables intégrant 64% de matériaux recyclés ;
 - Garantie étendue des nouveaux PC portables pour allonger leur durée de vie et favoriser la réparation des pièces défectueuses plutôt que leurs remplacements ;
 - Intégration de smartphones recyclés dans la distribution de matériel mobile ;
 - Poursuite de la politique de remplacement du parc d'anciens photocopieurs par des photocopieurs multifonctions partagés, plus économes ;
- La réparation des copieurs avec des pièces issues d'anciens copieurs hors service est favorisée ;
- Le matériel informatique en fin de vie est réformé, puis remis à une société spécialisée en gestion des déchets D3E (déchets d'équipement Electrique et Electronique) pour être **recyclé ou revalorisé**. Les matériels hors d'usage sont collectés systématiquement par le distributeur qui en a l'obligation légale pour les traiter selon les normes en vigueur. Les cartouches d'impression et toners sont collectés et recyclés.
- Une seconde vie du matériel informatique est parfois possible à travers des associations reconnues d'utilité publique et actives dans le domaine scolaire, réinsertion, etc.

FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (3/4)

Des collégiens connectés

Dans les collèges, le Département travaille avec l'Éducation nationale au travers du portail numérique des savoirs « Regards de collégiens », destiné à valoriser les vidéos issues d'expériences pédagogiques s'appuyant sur les ressources locales. En 2022, la plateforme Pearltrees Education vient renforcer ces outils pédagogiques. Le contenu est maîtrisé par l'enseignant pour élaborer ses cours, intégrer des ressources ad hoc et y donner accès à ses élèves.

Deux appels à projets ont été lancés en 2022 pour **parfaire l'équipement numérique des collèges** :

- Un appel à projets éducatifs innovants « FAB LAB 06 » en partenariat avec la Direction de région académique du numérique pour l'éducation (DRANE), avec des thématiques orientées sur le numérique. Dix collèges ont été retenus, 5 ont été équipés en 2022 ;
- Un appel à projets pour la mise en place d'écrans numériques interactifs (ENI). Une cinquantaine de collèges ont répondu favorablement. 900 ENI ont été installés dans les salles de classes en remplacement des vidéoprojecteurs, permettant ainsi une consommation électrique divisée par 3.

L'ensemble des ordinateurs et écrans sont remplacés dans le cadre de l'obsolescence ; ils sont remis à deux associations permettant le reconditionnement et la mise à disposition à des familles ne disposant pas d'ordinateur, permettant ainsi de réduire la fracture numérique.

Dans les écoles départementales également, l'utilisation des supports numériques se généralise dans le cadre des animations de découverte de l'environnement, en vue de la réduction des supports papiers.



FONCTIONNEMENT ÉCORESPONSABLE

Réduire les impacts environnementaux des activités courantes (4/4)

Dématérialisation des procédures internes

La dématérialisation des traitements et des flux internes se poursuit, à la recherche d'une meilleure performance de l'administration dans le traitement des dossiers (rapidité, traçabilité, collaboration entre services, réduction de la circulation du papier) : traitement entièrement numérique des demandes de subventions jusqu'au paiement, gestion électronique du courrier, dématérialisation des bons de commande, mise en œuvre de saisies automatisées par robot...



Concernant la gestion des ressources humaines :

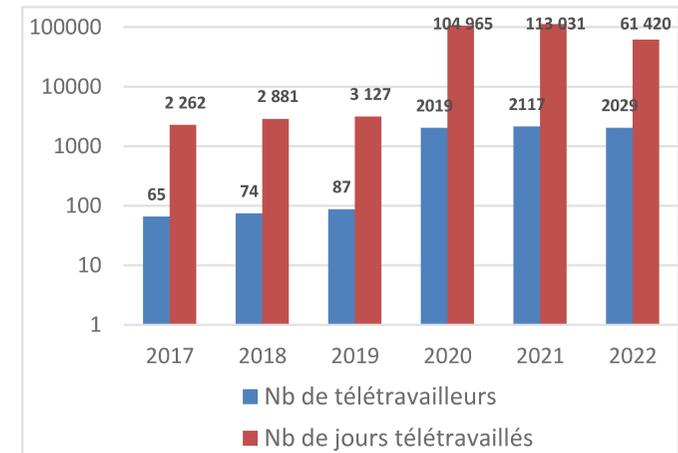
- Traitement de l'ensemble des candidatures (internes et externes) : dépôt, analyse, réponse, procédure recrutement ;
- Signature électronique de l'ensemble des contrats et des arrêtés (actes individuels + 15 000/an) ;
- Transmission des actes au contrôle de légalité dématérialisée ;
- Justificatifs des éléments de paie et de remboursement de frais dématérialisés avec la paie départementale ;
- Moyens de paiement crèche, e-cesu ;
- Entretiens de recrutement et de mobilité réalisés en partie en visioconférence.

Télétravail : un déploiement plébiscité

Après plus de deux ans de pratique contrainte et massive en raison de la pandémie du covid-19, l'année 2022 marque une forme de stabilité dans la pratique du télétravail dans la collectivité, notamment en termes d'agents inscrits au dispositif de « télétravail régulier et pérenne » mis en place dès la sortie de la crise sanitaire en octobre 2021.

Malgré une courte réactivation du « télétravail en situation exceptionnelle » en janvier 2022, le « télétravail régulier et pérenne » et l'encadrement de son exercice ont été en 2022 un vecteur favorable à son implantation et ont confirmé l'adhésion des agents pour ce dispositif novateur, proposant de façon hybride jusqu'à 2 jours fixes ou flottants par semaine ou 7 jours par mois.

Au 31 décembre 2022, **2 029 télétravailleurs** totalisant **61 420 jours de télétravail** ont été recensés. Cela correspond **en moyenne à 30 jours de télétravail** par télétravailleur, ce qui représente un volume de jours plus mesuré au regard de cette organisation de travail désormais institutionnalisée. Avec l'installation durable du télétravail comme l'une des solutions d'organisation de travail et de lutte contre la pollution, le Département poursuit son engagement à vouloir moderniser son fonctionnement sans perdre en efficacité et en productivité, tout en préservant la santé de ses agents.



Evolution du nombre de télétravailleurs et de jours de télétravail entre 2017 et 2022

PARTIE II-2 : bilan 2022 des actions dans le champ social

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2022, pour ce qui concerne ses activités internes et son patrimoine propre, au titre des différentes politiques regroupant les enjeux sociaux et sociétaux, correspondant aux deux finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.

GESTION MODERNISÉE DES RESSOURCES HUMAINES

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Gérer les compétences et encourager la mobilité ;
- ✓ Accompagner la montée en compétence des agents ;
- ✓ Améliorer le bien-être des agents au travail ;
- ✓ Adapter les moyens humains aux besoins des services tout en maîtrisant la masse salariale.



Chiffres clés

Masse salariale globale : 214 296 278 €

Effectifs en poste : 4 287 agents

Développement des compétences par la formation :

- Budget : 1 306 635 € dont 998 676 € de cotisation au CNFPT et 307 959 € (-2,10 %) en réponse aux besoins spécifiques des directions ;
- 6 464 départs en formation (+ 32,27%) ;
- 9 686 jours de formations suivies (+ 34,86%) ;
- Coût moyen d'une place de stage : 202 € ;
- Learning center : 1857 personnes inscrites sur la plateforme ;
- 12 bilans professionnels et 5 coachings réalisés.

Insertion :

- 5 volontaires service civique accueillis ;
- 25 apprentis en alternance accueillis ;
- 334 conventions de stages signées dont 29 pour des stages gratifiés représentant un total de 7959 jours de stage ;
- 4 agents en Période de Préparation au Reclassement Professionnel (agents déclarés médicalement inaptes à leur fonction).

Santé et conditions de travail :

- Suivi PSAT : 702 entretiens par la psychologue du travail
- 36 demandes d'aides financières instruites ;
- 231 agents bénéficiant d'un accompagnement social ;
- 3 628 visites médicales ;
- 284 travailleurs handicapés, soit 6,32 % de l'effectif départemental ;
- 562 983,93 € dépenses santé et conditions de travail.

GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

Un environnement de travail de qualité (1/2)

Préservation de la santé des agents

Depuis 2017, le Département aide les agents à se protéger des accidents de la vie en participant au financement de leur **protection sociale complémentaire**. Cette participation de 25 € a été versée à 1 953 agents en 2022.

Le Département a poursuivi en 2022 la sensibilisation aux troubles musculosquelettiques en cuisine dans les collèges à travers des interventions du groupe de travail dédié, qui comprend notamment le médecin du travail et le conseiller de prévention.

En 2022 à nouveau, il a été proposé aux agents de bénéficier de la vaccination contre la grippe et contre le Covid-19. Des consultations avec un médecin addictologue ont également été proposées tout au long de l'année, avec un focus particulier lors du mois sans tabac.

Plus de **3 000 visites médicales** ont été organisées en 2022, soit dans le cadre de la surveillance périodique à 2 ans, soit à la demande des agents ou de l'employeur, afin de veiller à l'adéquation des postes de travail à l'état de santé des agents départementaux. Le réseau des acteurs de prévention est mobilisé pour accompagner ces derniers et veiller aux conditions de travail dans la collectivité. Ils réalisent à ce titre de nombreuses études de poste et visites de locaux annuelles.

En avril 2022, un nouvel espace de santé a été mis en phase d'expérimentation au centre administratif : **le Corner Santé**. Il comprend un accueil physique, un bureau de consultation, l'accueil d'opérations de prévention et de sensibilisation et une cabine de télémedecine installée à titre expérimental. 97 agents ont bénéficié d'une consultation dans les 6 premiers mois. La mise en place de cabines de consultation connectées offre une solution de premier recours au plus près des usagers.

En partenariat avec l'association Azur Sport Santé, les services du département ont développé le programme « **Je bouge + au travail** » à destination des agents. Ce projet a pour but de concevoir et mettre en place un certain nombre d'actions et de recommandations en faveur des agents de la collectivité, visant à les sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique et à les amener à une pratique plus régulière.

Campagnes de sensibilisation organisées à l'attention des agents :

- Journée d'information sur le dépistage du cancer colorectal ;
- Journée de sensibilisation et d'information pendant Octobre Rose ;
- Journée Mondiale sans tabac ;
- Action d'information sur le thème de la « Nutrition - Santé » ;
- Antenne départementale de dépistage ambulatoire du Covid19 au sein des locaux du centre administratif.



GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

Un environnement de travail de qualité (2/2)

Les services aux agents

- Le **restaurant inter-administratif** du centre administratif produit et sert aux agents des repas sains, de qualité, à des tarifs raisonnables.
Le restaurant privilégie le recours aux fournisseurs locaux et aux produits frais, si possible artisanaux ou bio. Les agents peuvent également bénéficier de **tickets restaurant** d'une valeur de 10 €, dont 5 ou 6 € pris en charge par le Département.
- Des chèques emploi service universel (**CESU**) sont proposés aux agents, d'une valeur de 15 €, dont 8 ou 12 € pris en charge par le Département dans la limite de 54 CESU par an. Les CESU se destinent à payer des services de garde d'enfants, d'assistance à la dépendance, de travaux de l'habitat...
- Dans le cadre des conventions passées avec les offices HLM, des **logements sociaux** sont proposés aux agents départementaux selon le plafond des ressources annuelles et la composition de la famille.
- Les agents peuvent adhérer à deux **associations** (DUC et COS) pour bénéficier d'activités à tarif préférentiel : sports, billetterie culture et loisirs, loisirs pour les enfants, vacances en France et à l'étranger... Des services sont proposés aux agents sur le centre administratif : boutique, pressing, boulangerie, maraîcher, conseil juridique et bancaire, cours sport...
- Le centre administratif accueille la **crèche Lou Pitchoun06** destinée aux enfants des agents âgés de 10 semaines à 3 ans révolus. La crèche a une capacité d'accueil de 70 places. Les tarifs sont fonction des barèmes de la CAF. La crèche s'est engagée dans une démarche globale de labellisation « Ecolocrèche ».



Environnement de travail en ligne

La collectivité s'attache à l'acculturation numérique des agents de la collectivité, en lien avec le nouvel environnement de travail :

- Appropriation des nouveaux outils d'Office 365, Teams, Yammer, etc.
- Développement de l'offre de formation afférente et accompagnement des agents.

« RHOBİ », le chatbot ou assistant virtuel interne du Département créé en 2020, développé par la DSN et la DRH, accroît sa base de connaissances ! Ce service innovant complète la hotline de la DRH pour répondre aux questions récurrentes des agents en matière RH notamment sur leur temps de travail et congés.

En projet, la mise en place d'un coffre-fort numérique, la dématérialisation des bulletins de paie et un portail agent intranet.

La collectivité a développé, pour les agents, un espace en ligne entièrement dédié au numérique et à l'accompagnement des nouveaux usages : **le Catalogue des Services Numériques (CSN)**. Cette plateforme 100% dédiée aux services numériques de la collectivité permet de faire ses demandes en ligne de matériels et d'assistance sur rendez-vous. Le CSN propose un catalogue d'ateliers thématiques autour du numérique avec une thématique par mois, une bibliothèque numérique, le répertoire des applications du Département et les projets numériques en cours.



GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

Développement des compétences (1/2)

Le Learning center

L'offre de formation en ligne est opérationnelle pour les agents de la collectivité depuis février 2020, avec :

- Des tutoriels vidéo, web conférences interactives et des cours en ligne sur tous les sujets en lien avec les domaines de compétences de la collectivité et sur les sujets transverses (management, développement personnel, risques professionnels, usages numériques...)
- Le développement et l'insertion des applications métiers de la collectivité ;
- Préparation aux concours et examens ;
- Accompagnement des agents en reclassement ;
- La médiatisation des formations en ligne grâce au Yammer.



En 2022, le Learning Center compte **1857 membres**, 49214 vues pour 59 messages postés. Les atouts du Learning Center :

- Moderniser l'offre en ouvrant l'accès à la formation en ligne pour tous en libre-service ;
- Proposer des vidéos sur les métiers territoriaux ;
- Permettre de se former en toute autonomie ;
- Limiter les déplacements grâce au distanciel.

Outil d'aide au pilotage des recrutements et des formations

La gestion performante des recrutements est un enjeu stratégique pour le Département dont la **marque employeur** adresse 200 métiers différents, certains très recherchés sur le marché du travail. Pour optimiser le travail des agents des ressources humaines, un nouvel outil de suivi des recrutements a été intégré. Celui-ci permet de traiter les demandes, leur diffusion sur différents canaux numériques, et pilote l'ensemble du processus de recrutement. Cette application dispose également d'un suivi des formations, qui participe à entretenir les compétences des agents départementaux en leur proposant un cadre de travail épanouissant.

Le Smart Corner

L'année 2022 a vu la naissance d'un **espace entièrement dédié aux nouvelles technologies et à l'accompagnement des nouveaux usages et pratiques numériques** : le Smart Corner. Cet espace vise à répondre à tous les besoins des agents liés au numérique, que ce soit l'assistance personnalisée d'un technicien, le retrait d'un matériel, la découverte d'un outil ou d'un usage, de nouvelles technologies ou la participation à un atelier autour du numérique. Cet espace favorise l'apprentissage du numérique pour un usage courant, responsable et innovant.

Le Smart Corner agit aussi comme un pôle d'échange entre les collectivités et les professionnels sur les bonnes pratiques autour du numérique, et joue ainsi le rôle de tiers lieu d'innovation et d'apprentissage du numérique des Alpes-Maritimes.



GESTION MODERNISEE DES RESSOURCES HUMAINES

Développement des compétences (2/2)

L'école du management par l'innovation (EMI)

L'ambition de Campus Avenir 06 consiste à développer un nouveau référentiel de management qui amène les cadres à devenir des éclaireurs de la transformation publique. Afin d'accompagner les cadres dans cette démarche de transformation, le Département a lancé en 2022 l'École du Management par l'Innovation (EMI). Organisée tous les ans autour d'une promotion composée de seize élèves retenus en fonction de leur projet, cette école permet de développer, sur le long terme, cette nouvelle manière de concevoir et mettre en œuvre l'action publique.

Le cycle de formation de l'EMI est conçu pour proposer un parcours complet sur une année scolaire permettant d'aborder 5 disciplines, ainsi que de travailler en équipe sur la mise en place de projets innovants pour la collectivité.



Les apprentissages concernent :

- Le design de service : innover, inventer, imaginer le service public de demain ;
- L'excellence opérationnelle : analyser, optimiser, renforcer les processus pour que demain devienne réalité ;
- Le contrôle de gestion : mesurer, contrôler, réguler pour se donner les moyens de construire une performance durable ;
- La conduite du changement : accompagner pour donner du sens, prévenir les risques pour concilier bien être et performance ;
- La mesure d'impact : questionner et évaluer l'utilité et la valeur ajoutée pour maximiser les impacts des solutions.

Dans le cadre de leur parcours de formation, sous la supervision de formateurs experts, les élèves sont par ailleurs mobilisés sur des projets concrets qui intéressent la collectivité, avec comme ambition de rechercher des solutions innovantes à des problématiques concrètes proposées par les services départementaux. Les solutions apportées reposent sur la prise en compte des usages, l'implication de l'ensemble des parties prenantes, la créativité et l'expérimentation.

Les **premiers sujets explorés** par les EMIens en 2022 ont été :

- Repenser les bureaux de demain ;
- Elaborer les conditions d'une ferme départementale connectée ;
- Améliorer l'accueil du public dans les structures territoriales ;
- Automatiser les processus de gestion des tâches administratives budgétaires.

Cette toute première promotion a présenté le résultat de ses travaux le 5 janvier 2023 devant le comité de direction générale, au président du Département et à l'ensemble des cadres en séminaire du 28 février 2023.

PARTIE III :
POLITIQUES PUBLIQUES ET ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR
LE TERRITOIRE

PARTIE III-1 : bilan 2022 des actions GREEN Deal

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2022 au bénéfice du territoire et des maralpins, au titre de la politique du GREEN Deal, correspondant aux trois finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ;
- La transition vers une économie circulaire.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.



TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations énergétiques ;
- ✓ Accompagner les acteurs du territoire dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques ;
- ✓ Améliorer le confort des ménages et lutter contre les situations de précarité énergétique ;
- ✓ Lutter contre les îlots de chaleur ;
- ✓ Améliorer l'autonomie énergétique du territoire.

Chiffres clés

- 7 % des besoins énergétiques des Alpes-Maritimes sont couverts par des énergies produites dans le département ;
- Entre les mois de juin 2021 et 2022, les prix des produits pétroliers ont augmenté de 47 %, ceux de l'électricité de 7,6 % et ceux du gaz de 49 % ;
- 84 % des Français se disent préoccupés par leur consommation d'énergie (baromètre 2021 énergieinfo du médiateur national de l'énergie) ;
- Dans les Alpes-Maritimes, 35 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique et plus de 47 000 logements sont considérés comme des "passoires" (étiquettes F et G du DPE).



TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Rénovation énergétique au service de la solidarité humaine et de l'attractivité (1/2)

Dispositif Confort Energie 06

Stratégie et méthode

Le Département assure un accompagnement des Maralpains à toutes les étapes de la **rénovation énergétique de leur logement** avec un panel d'actions regroupées au sein des 2 volets du Guichet Confort Energie 06 :

- **1er volet** : le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), dispositif dans lequel le Département est porteur associé au sein d'une convention de cofinancement avec l'Etat, la Région et l'ADEME. Le Département anime une plateforme téléphonique pour orienter et accompagner les ménages et les copropriétés dans leurs projets de rénovation.
- **2ème volet** : le Fonds Social à la Maîtrise de l'Energie des Alpes-Maritimes (FSME 06) qui apporte aux demandeurs un financement, en complément des aides de l'Etat, pour la réalisation d'audits énergétiques, de travaux ou d'achat d'équipements destinés à réduire la consommation énergétique des logements.



Confort Energie 06 accompagne les ménages, les copropriétés et les acteurs du petit tertiaire privé. Le dispositif repose sur des partenariats et actions de communication sur tout le territoire (permanences dans les communes, stands à l'occasion d'événements...). Les chambres consulaires CCI et CMAR sont partenaires pour le déploiement du service auprès des entreprises de moins de 1000 m².

Actions et résultats 2022

En 2022, le dispositif a été étendu à tous les maralpains, les montants d'aides relevés et de nouvelles aides mises en place pour le remplacement de chaudières gaz ou fioul vers des équipements plus vertueux en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Chiffres clés

Le Guichet confort énergie 06, en chiffres pour l'année 2022, ce sont :

- 4 681 actes d'accompagnement (renseignements) soit 390 par mois en moyenne ;
- 443 demandes d'audits, 128 demandes d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et 202 subventions pour travaux terminés. Pour ce faire, le Département a engagé 668 305 € ;
- 58 AMO pour un total de 13 920 € ;
- 50 habitations en rénovations globales, pour un total de 334 700 € ;
- 273 informations de premier niveau délivrées et 73 conseils personnalisés auprès du petit tertiaire privé (hôtels, restaurants, artisans...) via les chambres consulaires CCI et CMAR.

TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Rénovation énergétique au service de la solidarité humaine et de l'attractivité (2/2)

La lutte contre la précarité énergétique au cœur de la politique d'insertion



Confort Energie 06 est complémentaire aux actions menées par la Fondation de Nice avec le soutien du Département, visant à accompagner les ménages confrontés à la précarité énergétique en améliorant la performance énergétique de leur logement : formations aux écogestes, installation de kits d'économie d'énergie... En 2022, l'association a réalisé le diagnostic pour **231 ménages** après orientation.

L'Agence 06 mobilisée pour la transition énergétique des communes rurales

L'agence d'ingénierie départementale « l'Agence06 », créée par le Département, s'est engagée, avec le soutien de l'ADEME, dans la réalisation de **diagnostics thermiques** permettant d'obtenir le coefficient d'énergie primaire (CEP) des bâtiments communaux. Elle assiste également plusieurs communes dans la réalisation de réseaux de chaleurs pour développer l'utilisation du bois-énergie.



TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Développement des énergies renouvelables

Dispositif Cap'Ther 06

Le Département a approuvé le 7 octobre 2022 la mise en place de Cap'Ther 06. A travers cet outil, le Département propose un accompagnement en matière d'ingénierie aux maîtres d'ouvrages porteurs de projet **d'installations de production de chaleur et de froid utilisant des énergies renouvelables ou de récupération** telles que géothermie, solaire thermique, bois énergie ou chaleur fatale issue de process industriels, ainsi que des réseaux de chaleur mobilisant ces énergies. Le Département est également le gestionnaire délégué de l'ADEME pour les aides accordées via le Fonds Chaleur à ces projets. Le Département et l'ADEME ont signé en novembre 2022 une convention de mandat encadrant cette gestion déléguée.

Tous les porteurs de projet, à l'exception des particuliers, sont éligibles à l'accompagnement Cap'Ther : communes, entreprises, hôtels, copropriétés, bailleurs sociaux... Les premiers projets seront accompagnés en 2023.



Société d'économie mixte GREEN Energy06

La Société d'économie mixte locale (SEML) GREEN Energy 06 a vu le jour en décembre 2021. Son objet est de compléter l'action du Département en agissant sur le développement des énergies renouvelables au-delà de son propre patrimoine. GREEN Energy 06 **accompagne des porteurs de projets et lance de nouveaux projets** dans les filières pertinentes au regard des enjeux et potentiels du territoire : réseaux de chaleur, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, hydrogène vert ou décarboné ou encore biogaz naturel pour véhicule. 11 M€ seront investis sur différents projets dans les cinq ans à venir, aux côtés des industriels compétents et des collectivités locales.



L'année 2022 a été marquée par :

- L'arrivée d'un nouvel actionnaire, le SICTIAM, qui rejoint au capital le Département (actionnaire principal à 51 %), la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'épargne et le Crédit agricole. Le SICTIAM élargit les capacités d'action de la SEML en apportant ses compétences en matière de production et de distribution d'énergie.
- La mise en service de la centrale photovoltaïque au sol de Saint-Auban en octobre 2022, projet auquel la SEML participe via la société de projet qui construit et exploite la centrale : 500 000 € investis soit 15% du montant total du projet. 26 200 panneaux, production attendue 16,8 GWh d'électricité par an, soit la consommation de 3 500 foyers. Projet porté par la société Akuo, producteur indépendant français d'EnR, retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département pour l'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur un terrain départemental.



MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Maintenir à travers les infrastructures routières un haut niveau d'échanges et d'opportunités de développement ;
- ✓ Fluidifier le trafic routier ;
- ✓ Réduire la dépendance du secteur aux énergies fossiles ;
- ✓ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air imputables au trafic routier.

Chiffres clés

- 1717 km de réseau routier départemental, 918 ouvrages d'art, 94 tunnels ;
- 244 km de réseau routier cyclable ;
- 3,4 millions de déplacements journaliers effectués par les habitants dont 1,8 millions en voiture (enquête ménage déplacement de 2008) ;
- 16 parkings départementaux de covoiturage ;
- En 2035, 40 % des voitures en circulation en France seront électriques, soit 240 000 véhicules électriques supplémentaires en circulation dans les Alpes-Maritimes ;
- Sur sa durée de vie, un véhicule électrique a une empreinte carbone 3 à 4 fois moindre que son équivalent thermique (étude publiée par la Commission européenne, juin 2020).



MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Modernisation et entretien durable du réseau routier (1/3)

Faciliter les déplacements des Maralpins (1/2)

Stratégie et méthode

Le **plan mobilité 2028** permettra de structurer les réseaux à l'horizon 2028 et d'engager une diversification des modes de déplacement. Le plan s'élève à près de **500 M€ sur 7 ans**, répartis ainsi :

- 376 M€ pour les infrastructures routières afin d'assurer la reconstruction des routes détruites par la tempête Alex et de réduire les situations de saturations récurrentes du réseau routier ;
- 28 M€ pour la restructuration complète du tunnel de Tende à la frontière italienne, sous maîtrise d'ouvrage de l'ANAS (société italienne en charge du réseau routier) ;
- 50 M€ pour la nouvelle ligne ferroviaire Provence-Côte d'Azur ;
- 45 M€ pour les aménagements cyclables prévus à travers le Plan vélo.



Le Département s'attache à intégrer les enjeux environnementaux dans la conception et l'entretien du réseau routier : prise en compte des espèces sédentaires, études des impacts sur l'hydrologie pour respecter les écoulements naturels et éviter la concentration des eaux de ruissellement polluées.

Actions et résultats 2022

La **modernisation du réseau routier structurant** est réfléchi pour limiter la congestion du trafic et limiter les émissions de particules fines. En 2022 : achèvement de la liaison de la Siagne par le dernier barreau de la Levade (RD 1009), mise en service du giratoire des Crêtes et engagement des travaux de l'échangeur de la Paoute (RD 6185).

La **renovation des chaussées en enrobés à froid** consomme moins d'énergie et le fait de privilégier le réemploi de matériaux recyclés limite les prélèvements des ressources et les besoins d'énergie. En 2022, exemple de la rénovation de la RD 302 à Saint-Barnabé.

Depuis la tempête Alex d'octobre 2020, le Département se mobilise pour **reconstruire plus de 70 km de routes** départementales et de nombreux ouvrages endommagés ou détruits. Le Département privilégie le réemploi des matériaux présents dans la vallée de la Roya pour l'approvisionnement des chantiers. Une usine de criblage/concassage a été installée au golf de Vievola, permettant la valorisation de 100 % des matériaux exploités et la réutilisation de 350 000 tonnes. Cette démarche a permis de réduire considérablement l'impact sur le milieu naturel par une gestion raisonnée des matériaux, une gestion en circuit court et de ce fait un bilan carbone optimisé.

Les nouveaux ponts d'Ambo et Cairos ont été dimensionnés en tenant compte des effets de la tempête avec des gabarits hydrauliques multipliés par cinq et aucun appui en rivière, afin de garantir le libre écoulement des eaux et une plus grande capacité d'adaptation aux évolutions climatiques. L'altimétrie des ouvrages a été redéfinie afin de dégager le tirant d'eau maximal pour une plus grande résilience.

MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Modernisation et entretien durable du réseau routier (2/3)

Faciliter les déplacements des Maralpins (2/2)

Actions et résultats 2022 (suite)

De septembre 2022 à mars 2023, une grande enquête a été engagée dans l'objectif de **mieux connaître les pratiques de déplacements** sur le territoire et d'adapter le réseau : améliorer les transports publics, la circulation ou encore le stationnement. Engagée en partenariat avec l'État, l'enquête mobilité concerne la totalité des 163 communes du Département, élargi à la Principauté de Monaco et aux territoires limitrophes de 32 communes de l'Est Varois.

Pilotée par le Département, elle a concerné plus de 20 800 personnes interrogées, à leur domicile ou par téléphone et internet. Les participants ont été invités à décrire leurs différents trajets et à donner leur avis sur les moyens de transport existants.

Le Département s'emploie à déployer les **conditions favorables au report modal**, notamment à travers :

- Un **Plan Vélo** pour le déploiement et la sécurisation des itinéraires cyclables (voir plus loin) ;
- Le **covoiturage** : création de parking dédiés et développement des applications de mutualisation de trajets, afin de réduire les volumes de trafic, réduire les points de congestion du trafic routier (gain de temps) et diminuer la pollution (qualité de l'air). Les délaissés routiers trouvent ici un nouvel usage participant à la politique d'aménagement durable. 16 parkings départementaux de covoiturage sont mis à la disposition des usagers, dont deux opérations livrées en 2022 : l'aire de la Pointe de Contes (11 places) et l'aire de Saint-Cézaire (23 places) ;
- Les **transports collectifs** : le Département soutient les grands projets du territoire en faveur du développement des transports en commun et des pôles d'échanges multimodaux. L'année 2022 a vu l'inauguration du parking-relais de la gare SNCF de Cagnes-sur-Mer : 280 places, 27 bornes de recharge électrique, 1,97 M€ investis par le Département. D'autre part, le Département est le second contributeur au projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) avec un engagement prévu de 142 M€ à horizon 2035. Le projet permettra l'augmentation de l'offre ferroviaire, l'amélioration des temps de parcours, la régularité et la fiabilité de la desserte des Trains Express Régionaux sur toute la bande littorale. L'année 2022 a été marquée par l'aboutissement des enquêtes publiques, la délivrance de l'arrête inter-préfectoral et la signature d'un protocole d'intention de financement entre l'État, la SNCF et les collectivités territoriales concernées, pour les 1^{ères} phases de ce projet d'ampleur.

Enfin, le Département participe à deux expérimentations d'implantation de navettes électriques en véhicule autonome sur Sophia-Antipolis et Valberg à travers deux partenariats avec l'agglomération CASA et l'Institut IMREDD. Ces travaux visent à évaluer le potentiel de ces navettes autonomes en termes d'usages, d'économie et d'impact environnemental.



MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Modernisation et entretien durable du réseau routier (3/3)

Déploiement du Plan vélo départemental

Stratégie et méthode

Le Département a approuvé en 2021 un **Plan vélo à horizon 2028** visant à encourager l'usage du vélo au quotidien (trajets domicile-travail, accès aux collèges, pôles d'échanges multimodaux...), en offrant aux Maralpins un réseau cyclable continu, sécurisé et performant permettant de répondre aux attentes de l'ensemble des usagers (familles, vélotafteurs, sportifs, jeunes, personnes en situation de handicap, publics précaires...). L'objectif est la création de **84 km** de pistes cyclables supplémentaires, pour atteindre 320 km de réseau. Le plan d'actions à hauteur de **62 M€** comprend :



- La création d'aménagements cyclables visant à sécuriser les parcours et supprimer les discontinuités, notamment au niveau de Sophia-Antipolis et afin de finaliser l'EuroVelo8 ;
- La mise en valeur d'un parcours cyclotouriste panoramique « Route des Balcons d'Azur » de 57 km avec la réhabilitation de plusieurs ouvrages d'art ;
- Un volet établissements scolaires : prêt de matériel, aménagement d'accès sécurisés, équipements à l'intérieur des établissements ;
- Des actions de sensibilisation auprès des agents du Département et du public ;
- L'accessibilité du vélo à tous : mise à disposition de vélos à assistance électrique aux bénéficiaires du RSA, aide à la pratique du vélo pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées ;
- Une offre sportive et touristique : accueil d'épreuves sportives, nouveaux itinéraires sur les cartes « les Alpes-Maritimes à vélo », création de 5 « cols connectés ».

Actions et résultats 2022

- 6,23 km d'aménagements cyclables supplémentaires réalisés pour un montant de 2,5 M€ sur l'axe prioritaire de l'EuroVelo8, le secteur de Sophia-Antipolis et ses accès.
- Environ 590 k€ accordés aux collectivités pour leurs aménagements en faveur de la mobilité à vélo (pistes cyclables, aménagements sportifs, etc.).
- Mise en service en mai 2022 d'une flotte e-zbike06 composée de 8 VAE pour les déplacements des agents.
- Organisation de la 1ère édition « Vélo Bistro » à Mandelieu-la-Napoule le 18 septembre 2022 pour tous les publics.
- A travers la 1ère édition de l'appel à projets GREEN Deal, le Département a soutenu le projet de l'association Choisir le Vélo qui a permis la mise en place un service d'essai de vélos cargos électriques permettant le transport de provisions ou de personnes. L'association a acheté et assuré 6 vélos-cargos de différents types avec leurs accessoires et a mis en ligne un système de réservation. Il est estimé que 50% des usagers achèteront un vélo suite au prêt, contribuant au développement de la mobilité vélo.



MOBILITES DOUCES ET DURABLES

Accompagnement du déploiement des mobilités décarbonées

Aides aux véhicules et équipements de recharge électriques

Le Département a approuvé le 7 octobre 2022 la mise en place du fonds social d'aide à l'acquisition de véhicules et à l'installation d'infrastructures de recharge électriques (FSVIE 06) permettant à tous les Maralpins de bénéficier d'aides départementales pour **l'acquisition d'un véhicule électrique neuf**. Le FSVIE finance également la part individuelle imputée au copropriétaire dans le cas de l'installation d'une infrastructure de recharge collective ; il s'agit des travaux d'adaptation réalisés sur le réseau électrique des parties communes de la copropriété, nécessaires en prévision de l'installation de plusieurs points de recharges individuels. Dans un souci de facilitation des démarches pour l'utilisateur, les informations sur les aides du FSVIE sont accessibles via le même site internet et via l'accueil téléphonique unique mis en place pour le guichet Confort énergie 06. L'intervention du Département est modulée en fonction des niveaux de ressources des ménages.



L'engouement pour l'acquisition de véhicules électriques n'a fait que s'accroître depuis la mise en place du dispositif fin 2022. A l'automne 2023, **1665 dossiers** de subventionnement ont déjà été approuvés, pour un total de 5,3 M€.



Assises de l'électromobilité et partenariat avec l'AVEM

Le Département est adhérent de l'**Association pour l'avenir du véhicule électro-mobile (AVEM)** depuis 2022. Entre juin et novembre 2022, l'Association a réalisé avec le soutien du Département une enquête auprès des entreprises maralpines afin d'identifier leurs contraintes et attentes quant à la conversion de leurs flottes et à l'équipement de leurs parkings.

Les 15 et 16 novembre 2022, le Département a accueilli les Assises de l'électromobilité en partenariat avec l'AVEM. Les conférences et tables rondes ont porté sur les grandes actualités réglementaires et financières, sur des retours d'expérience ou encore sur les innovations technologiques du secteur. Des véhicules techniques électriques, souvent méconnus, ont été présentés : pelleuse, camion, utilitaire...

Les actions éducatives Mobilités douces dans les collèges

Les professeurs et équipes de direction des collèges ont accès à un catalogue d'offres d'activités éducatives dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement... proposées par des structures partenaires du Département. Pour l'année scolaire 2022-2023, les collégiens ont été initiés aux **enjeux environnementaux des déplacements et à la sécurité routière** à travers deux animations :

- Compagnie Miranda : « Le monde étouffe », pièce de théâtre et débat : 9 établissements participants pour 901 collégiens ;
- Maison Sécurité Routière : Formation « Mobilipass piste vélos » : 4 établissements participants pour 658 collégiens.

CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Concilier la préservation des espaces, paysages et sites naturels avec la fréquentation du public ;
- ✓ Valoriser le patrimoine naturel ;
- ✓ Réduire l'exposition du territoire aux risques majeurs, notamment aux feux de forêt ;
- ✓ Soutenir une filière bois durable ;
- ✓ Intégrer les enjeux environnementaux dans la conception et la réalisation des travaux.

Chiffres clés

- 19 parcs naturels terrestres sur 4900 hectares (ha) ;
- 1 parc maritime de 353 ha ;
- 3 millions de visiteurs dans les 19 parcs naturels départementaux terrestres ;
- 83 espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI ;
- 100 espèces patrimoniales protégées recensées ;
- 4 zones marines protégées ;
- 120 km de linéaire côtier ;
- 6500 km d'itinéraires inscrits au PDIPR ;
- 1 117 km de pistes DFCI, 549 réserves d'eau.



CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE

Gestion du réseau des espaces naturels sensibles

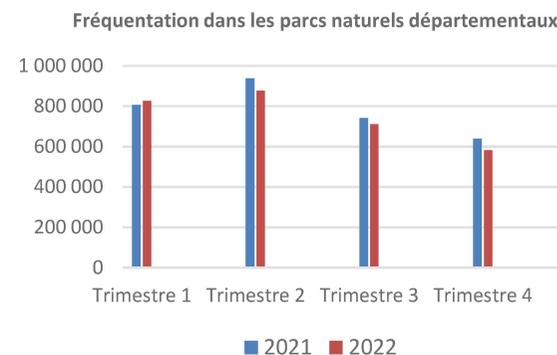
Les Parcs Naturels Départementaux (PND)

La gestion des PND repose sur une démarche globale de **préservation** des espaces naturels sensibles et des espèces protégées, de **pédagogie** environnementale, **d'accueil et d'accompagnement** du public, avec une fréquentation toujours croissante des sites.

En 2022, les surfaces protégées et mises en valeur ont été étendues avec **16 ha** supplémentaires aménagés sur Grasse (PND de Roquevignon), 8 ha sur Vallauris (PND du Paradou) et **15 ha** sur Villeneuve-Loubet (PND des Rives du Loup). Afin de protéger les PND, des dispositifs de bornes escamotables, destinés à empêcher l'entrée des véhicules, ont été installés sur les 10 emplacements les plus exposés. Des opérations de restauration du patrimoine sont programmées chaque année, qui ont permis en 2022 la restauration d'anciennes restanques dans le parc du Vinaigrier et la finalisation du jardin de l'évêché dans le parc d'Estienne d'Orves. Des nichoirs à chiroptères et des cavités dédiées aux chauves-souris ont été aménagés et implantés dans le Parc naturel départemental de la Grande Corniche.

Les zones humides des PND de Vaugrenier et la Valmasque ont fait l'objet de travaux de restauration.

Dans le parc naturel départemental des Rives du Loup, la **passerelle piétonne de franchissement** dite « de la Luona » permet désormais la continuité du parc, depuis la mer jusqu'à La Colle-sur-Loup. Cet ouvrage aménagé s'intègre au milieu naturel par la réalisation de plantation d'arbres et d'arbustes et est équipé de dispositifs de gestion des accès pour la sécurité du public. Acheminée par un convoi exceptionnel en deux parties assemblées sur site, la passerelle métallique longue de 28 mètres et lourde de 22 tonnes, a été posée par une grue.



Le domaine des sources de la Siagne



En 2022, le Département s'est intéressé à l'opportunité de se porter acquéreur de ce site remarquable de **122 ha** situé sur les communes d'Escagnolles et de Saint-Vallier-de-Thiery, au niveau des sources de la Siagne. Le site présente un intérêt environnemental majeur qu'il convient de préserver. Cette opération s'est concrétisée au printemps 2023, en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE

Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (1/3)

L'application « Explorateurs des Parcs »

Lancée en 2021, cette application propose des contenus pédagogiques et ludiques, un fond scientifique accessible, des défis et des expériences en réalité augmentée, pour découvrir en s'amusant la faune, la flore et le patrimoine historique et géologique des PND. L'application a été développée en 2022 dans les parcs de la Grande Corniche, du Vinaigrier, du Cros de Casté, et de l'Estérel. 4 109 sessions de jeu en famille ont été dénombrées, soit une estimation de plus de **12 000 joueurs**.



L'application « Territoire 06 »

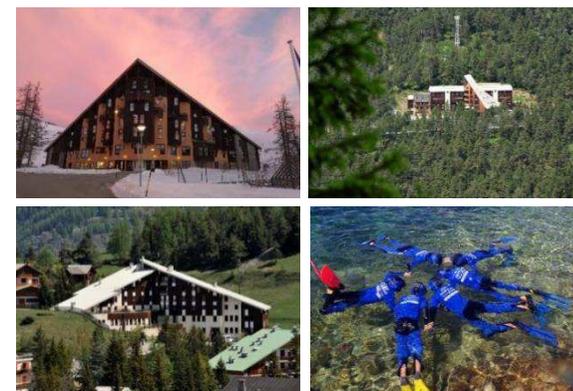


Le Département dispose d'un patrimoine naturel et historique incroyable qui bénéficie de différentes valorisations. L'une d'entre-elles consiste à présenter aux usagers ces données sur une **cartographie 3D** très précise. Les données cartographiques et 3D sont la propriété du Département.

L'application « Territoire 06 » a été réalisée pour un usage web et grand public, et propose un niveau de détail supérieur aux navigations cartographiques 3D du marché.

Les écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer

Auron, Valberg, la Colmiane, Saint-Jean-Cap-Ferrat, des noms qui évoquent le Mercantour et la Méditerranée, la montagne et la mer, deux identités des Alpes-Maritimes. Ces lieux privilégiés accueillent les trois Écoles départementales de montagne et l'École de la mer qui proposent des séjours en **classe découverte**, des séjours de **colonies de vacances** et des **séjours collégiens** tout au long de l'année. Cette aventure dans un autre cadre de vie, est l'occasion de découvrir le patrimoine marin ou montagnard des Alpes-Maritimes et de prendre conscience de sa fragilité et de sa nécessaire protection. Chaque année plus de 6000 jeunes maralpins sont sensibilisés à la découverte et à la préservation de notre territoire dans son ensemble.



CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE

Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (2/3)

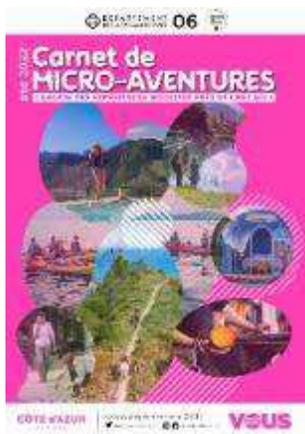
Les actions éducatives Environnement dans les collèges

Les professeurs et équipes de direction des collèges ont accès à un catalogue d'offres **d'activités éducatives** dans les domaines de la culture, du sport, de l'environnement... proposées par des structures partenaires du Département. Pour l'année scolaire 2022-2023, les collégiens ont été invités à mieux connaître le patrimoine naturel qui les entoure à travers **7 animations** :

- Découverte de la Réserve naturelle Gorges de Daluis avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA : 3 établissements participants pour 197 collégiens ;
- Découverte du loup au Parc Animalier Alpha : 6 établissements participants pour 195 collégiens ;
- Ateliers nature et biodiversité et Art et arbres avec l'Arboretum Marcel Kroenlein : 2 établissements participants pour 110 collégiens ;
- Biodiversité marine par le CPIE Iles de Lérins Pays d'Azur CPIE : 1 établissement participant pour 69 collégiens ;
- « Adopt a Float » par l'Institut de la Mer de Villefranche : 1 établissement participant pour 22 collégiens ;
- « Escape Game Environnement » par G-Addiction Jeunesse Citoyenne : 1 établissement participant pour 87 collégiens ;
- Sensibilisation aux risques en montagne par le Service des Sports du Département 06 : 1 établissement participant pour 25 collégiens.



Le « Carnet de micro-aventures »



Le Département souhaite accompagner un **tourisme durable, de proximité et expérientiel**. Le « Carnet de micro-aventures » recense une sélection d'une trentaine d'aventures accessibles à tous. Ces activités centrées autour du bien-être et de la reconnexion à notre environnement, marient le sport, la culture, la nature et la gastronomie. Elles se répartissent sur tout le territoire, aussi bien sur le littoral que dans le moyen et le haut-pays. L'édition estivale propose ainsi de mettre le cap sur les îles de Lérins, de parcourir le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur à vélo à la rencontre des fromagers, de crapahuter avec des ânes, d'apprendre à mieux respirer au cours d'une rando sophro...

CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE

Valoriser les milieux naturels et sensibiliser (3/3)

Reconstruction et entretien du PDIPR



Plus de **70 chantiers** d'amélioration et de sécurisation des itinéraires du Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) ont été menés pour un montant de près de 3,1 M€.

De nombreux travaux ont concerné des sentiers impactés par la tempête Alex, y compris en zone cœur du Parc national du Mercantour où le Département a réalisé plus de 300 000 € de travaux. Les nombreux itinéraires décrits dans les guides Randoxygène Haut-Pays, Moyen-Pays, GTM et Trail ont été traités en grande majorité. Par ailleurs, l'itinéraire du Balcon des gorges de Daluis situé en partie dans la Réserve naturelle régionale des gorges de Daluis a été finalisé au cours de l'année écoulée.

Le Plan départemental des espaces et itinéraires (PDESI)

Le Département met en œuvre la stratégie départementale de pérennisation des sports de nature dans le respect des milieux naturels en s'appuyant sur les travaux de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires.

3 nouveaux sites ont été mis à l'étude en 2022 et **19 ont été inscrits au PDESI**. En 2022, l'aménagement de la grotte du chat à Daluis permettant de préserver le patrimoine géologique et biologique tout en pérennisant la pratique de la spéléologie a été finalisé.



CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE

Protéger les ressources naturelles face aux risques

Prévention des risques de feu de forêt

Chaque année, les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) et les forestiers sapeurs de la **Force Opérationnelle Risques Catastrophes Environnement des Alpes-Maritimes (FORCE 06)** se mobilisent afin de prévenir et lutter contre les feux de forêts. FORCE 06 est un service départemental dont les principales missions sont l'entretien des pistes forestières, des sentiers et des réserves d'eau pour limiter les risques de feux de forêts, le débroussaillage, les brûlages dirigés, l'intervention sur des feux naissants en soutien aux pompiers du SDIS 06 ou encore la surveillance des massifs en période de risque.



Pour l'année 2022 :

- 15 à 17 patrouilles de surveillance de la forêt durant 75 jours ;
- 9 postes de guet activés du 24 juin au 16 septembre 2022 ;
- 128 alertes parvenues à FORCE 06 pour 111 interventions dont 36 départs de feux avérés ;
- Inauguration d'une nouvelle base FORCE 06 sur la commune de Levens, pour une zone d'intervention de 38 communes.

Le Plan départemental de gestion de l'eau



À la suite de la période de sécheresse de l'été 2022, le Département a lancé un **plan de gestion de la ressource en eau**. La stratégie mise en place comporte 4 piliers pour un investissement global de 25 M€.

- 1^{er} pilier - lutter contre les pertes d'eau : aides aux autorités gestionnaires de l'eau potable pour améliorer le repérage et la réparation des réseaux de distribution d'eau ;
- 2^{ème} pilier - favoriser des dispositifs innovants : deux appels à projets dédiés à la recherche d'innovations en lien avec la sobriété de la consommation et la réutilisation des eaux usées traitées ;
- 3^{ème} pilier - accompagner professionnels, collectivités et particuliers : mesures destinées à favoriser un usage plus raisonné de l'eau ;
- 4^{ème} pilier - améliorer ensemble la connaissance pour agir : création d'un l'Observatoire de l'eau, destiné à améliorer et partager la connaissance sur l'eau, à constituer un réservoir d'idées pour préparer l'adaptation de notre utilisation de l'eau, et à agir comme un portail de référence sur la connaissance de l'eau et des milieux aquatiques dans les Alpes-Maritimes.

CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE

Préserver le milieu marin

Gestion et préservation d'un patrimoine sensible

Stratégie et méthode

Le Département a souhaité développer une politique maritime ambitieuse tournée vers la préservation des habitats marins, le développement maîtrisé des activités socio-économiques et la mise en place d'actions de sensibilisation : le **Plan Méditerranée 06**, adopté lors de l'Assemblée départementale du 7 octobre 2022. Conduit en partenariat avec les services de l'État, les collectivités littorales et gestionnaires volontaires et les acteurs socio-économiques, le Plan est programmé sur 5 ans, pour un budget prévisionnel de plus de 8,5 M€. 4 objectifs regroupent 47 actions :

- Connaître et préserver ;
- Lutter contre les pollutions ;
- Maîtriser les usages ;
- Eduquer, sensibiliser et communiquer. En direction de la jeunesse, ce dernier volet se décline via 2 actions :
 1. Développer des actions d'éducation au milieu marin auprès des collèges par **la Création d'Aires Marines Educatives (AME)** ;
 2. Organiser des **journées de sensibilisation au milieu marin** avec un objectif prévisionnel de 100 classes.



Actions et résultats 2022

- La certification « **port propre** », détenue depuis 2019 par la régie des ports de Villefranche-sur-Mer, a été renouvelée pour trois ans en mars 2022. Cette démarche s'est traduite notamment par l'évacuation des navires stockés sur la zone Rochambeau, la poursuite d'actions visant à assurer la préservation de l'environnement portuaire tant du plan d'eau que des terre-pleins, le suivi des nurseries artificielles. L'opération « Rade propre » a été renouvelée comme chaque année. Le ramassage des ordures ménagères auprès des bateaux au mouillage se traduit par la collecte de plus de 30 tonnes de déchets sur l'été.
- Suivi des **69 nurseries artificielles** du port de Villefranche-sur-Mer (Darse) : ce projet a pour objet la réhabilitation de la fonction de nurseries des petits fonds côtiers par l'installation de structures artificielles protégeant de la prédation les post-larves et juvéniles présents dans les bassins portuaires. Ce programme bénéficie de subventions de l'Agence de l'eau et de la Région Sud. Les comptages montrent une augmentation de la densité et du nombre d'espèces de juvéniles sous les pontons équipés : 1101 individus, dont 150 adultes et 951 au stade juvénile, représentant 28 taxons observés.
- Élaboration du **plan de gestion du Parc maritime départemental Estérel-Théoule** sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral, avec l'organisation d'ateliers de concertation avec les usagers et les institutionnels. Un programme d'actions prévisionnel sur une période de 5 ans sera soumis à l'approbation des gestionnaires.



CONNAISSANCE ET PRESERVATION DE LA NATURE

Partenariats en faveur des milieux naturels et de l'écoresponsabilité

Partenariats avec le Parcs

Le Département a participé à hauteur de 225 000 € au budget du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du **Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (PNR)**, représentant 25 % du montant total des cotisations statutaires.



Une convention pour 2022-2027 a été signée avec le **Parc national du Mercantour (PNM)** pour la préservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine culturel architectural et fortifié. Le Département et le PNM travaillent conjointement à la mise en œuvre d'un développement durable agricole, touristique et énergétique, et au renforcement de l'éducation à l'environnement. Par ailleurs, le Département a attribué une subvention de 100 000 € pour la réalisation de travaux de restauration des itinéraires de randonnées situés en zone cœur du PNM impactés par la tempête Alex.



Projets de l'appel à projets GREEN Deal 1ère édition en faveur de l'écoresponsabilité

Le Département a apporté son soutien à **plusieurs initiatives locales** contribuant à la sensibilisation des petits et grands :

- La **Ligue pour la Protection des Oiseaux** a mis en ligne BIODIV'06, outil numérique de synthèse et de visualisation des données de faune à l'échelle du département. Cet outil permet d'accéder à des données naturalistes telles que la liste des espèces présentes, leurs caractéristiques, leurs enjeux de conservation, leur fréquence par altitude ou par saison... Les utilisateurs peuvent aussi saisir leurs propres observations.
- L'association **Curieux de Nature** intervient dans la vallée de la Roya. 11 établissements « Eco-écoles » bénéficient d'animations sur les années scolaires 2021-22 et 2022-23. Les écoliers de Breil-sur-Roya se sont intéressés à l'alimentation en créant un calendrier des fruits et légumes de saison et en allant à la rencontre d'agriculteurs. L'association a également installé des composteurs à Breil, Fontan, La Brigue et Tende et anime dans chaque village un réseau de familles motivées pour leur gestion.
- L'association **Label Vie** fait évoluer les pratiques dans les crèches et chez les assistantes maternelles. 29 crèches et 10 assistantes maternelles se sont lancées avec un autodiagnostic et la définition d'un plan d'actions en faveur de l'environnement. 4 sessions de formations ont été organisées sur les thèmes « agir pour un lieu de vie sain », « nettoyer sans polluer », « éduquer à l'environnement », « alimentation durable ». L'accent est mis sur les échanges et les solutions concrètes.
- La commune d'**Opio** aménage une continuité écologique de 7 ha entre le groupe scolaire, le parc des sports et loisirs et les terrains alentour à vocation naturelle et agricole. Le projet porte sur des plantations en faveur des espèces et paysages locaux et des pollinisateurs. Un jardin potager a été aménagé à l'école maternelle avec les enfants. Au niveau des cours de récréation, 600 m² de prairie de graminées rustiques couvrent le sol, complétée par 5 tilleuls et des haies d'arbustes méditerranéens. Plusieurs ateliers pédagogiques ont été organisés autour de ces plantations.



AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Encourager le développement d'une agriculture locale ;
- ✓ Elaborer de manière concertée des projets communs sur la logistique alimentaire, la transformation alimentaire ou sur le foncier agricole ;
- ✓ Assurer la sécurité alimentaire, la surveillance et le diagnostic des maladies animales ;
- ✓ Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles naturels et périurbains ;
- ✓ Développer la labellisation à l'agriculture biologique ;
- ✓ Soutenir et optimiser l'alimentation locale pour les collégiens ;
- ✓ Développer les activités éco touristiques de plein air et faire évoluer la promotion touristique du Département en fonction des nouveaux usages.

Chiffres clés

- L'agriculture départementale représente 161 000 hectares (ha) de surface agricole utile dont 120 000 ha de pâturages et 41 000 ha de surfaces cultivées ;
- 1675 exploitations agricoles sont recensées dont 700 sont considérées comme professionnelles ;
- 63 % des exploitations sont spécialisées en maraîchage et horticulture ;
- L'élevage : 53 300 ovins, 1 900 bovins, 5 000 caprins ;
- Mais aussi : 4500 ha d'oliviers ; 123 ha de viticulture ; 13 000 ruches ;
- 28% des chefs d'exploitations et co-exploitants sont des femmes.



AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

Soutien aux filières agricoles vertueuses (1/2)

Accompagnement des exploitations et filières (1/2)

Stratégie et méthode

Approuvée en novembre 2021, la nouvelle **politique agricole et rurale** vise une alimentation durable locale, l'adaptation des exploitations au changement climatique, et la structuration agricole du territoire. Elle s'articule autour de 6 grands thèmes :

- La protection du **foncier agricole** par la remise en culture de friches et la création de périmètres de protection ;
- Le soutien à **l'installation** des agriculteurs ;
- L'accompagnement des agriculteurs dans leur **démarche environnementale** : développement de l'agriculture biologique et à haute valeur environnementale, aides aux investissements ;
- Le développement des **circuits courts** en faveur d'une alimentation collective durable et de qualité, avec le projet alimentaire territorial, la plateforme 06 à Table et le lancement d'une ferme départementale et d'une légumerie ;
- Le soutien aux **filières agricoles** : châtaigneraies, trufficulteurs, fromagers, olive...
- La gestion des **risques sanitaires et environnementaux** : lutte contre le frelon asiatique, récupération des produits phytosanitaires non utilisables...



Actions et résultats 2022

- **Aides agricoles** aux Investissements et à la Modernisation des Exploitations agricoles (AIME) : la convention signée avec le Conseil régional a permis au Département de poursuivre son action pendant la période 2021-2022. En 2022, **75 dossiers** ont été soutenus pour un montant total de 1,6 M€. Dans le cadre de la loi EGalim qui a imposé, dès 2022, 50% de produits labellisés dont 50% de produit bio dans la restauration collective, le Département a fait évoluer le barème des aides AIME avec une bonification de 10% des aides aux investissements dans les exploitations BIO.
- Encourager une **agriculture durable** : le Département encourage le développement de méthodes alternatives aux traitements phytosanitaires et, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'agriculture, soutient l'organisation de visites techniques auprès des agriculteurs en leur proposant des méthodes de production biologique, des informations sur la lutte biologique contre les bio agresseurs des cultures et les certifications BIO ou « haute valeur environnementale » des exploitations agricoles.
- Accompagner **l'installation** de nouveaux agriculteurs : en 2022, 235 porteurs de projets se sont présentés au point d'accueil « installation » de la Chambre d'agriculture dans le cadre du partenariat noué avec le Département. Le Centre des formalités des entreprises de la Chambre a enregistré la **création de 55 exploitations agricoles** dont 10 en reprise. Le Département accompagne ces agriculteurs et organise des journées d'informations.



AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

Soutien aux filières agricoles vertueuses (2/2)

Accompagnement des exploitations et filières (2/2)

Actions et résultats 2022 (suite)

- Deux outils stratégiques pour le **foncier agricole** ont été mis en place : la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) dont le but est de travailler sur la remise en culture des friches et du foncier agricoles ; les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP).
- Innovation et adaptation au changement climatique : le Département travaille en collaboration avec le CRIIAM SUD sur la pose de **sondes capacitives** depuis avril 2022. Ces sondes, installées chez les exploitants agricoles, sont connectées avec des stations météorologiques et transmettent des informations sur les effets du changement climatique sur l'hygrométrie du sol.

Le Département au Salon International de l'Agriculture 2022



A travers son stand, véritable vitrine des produits traditionnels locaux, le Département en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes a fait la **promotion des productions de qualité** : olives, légumes, bières, vins, miel... Pendant 9 jours, les agriculteurs locaux ont ainsi été mis à l'honneur autour d'animations et de dégustations journalières.

AGRICULTURE LOCALE ET ALIMENTATION DURABLE

Promouvoir une alimentation locale et responsable

Encourager une alimentation en circuits courts

A travers **06 à Table ! plateforme d'approvisionnement local** créée en 2016, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le Département fédère l'ensemble des acteurs pour offrir aux collégiens une alimentation où les produits de saisons locaux ont toute leur place. En 2022, 310 tonnes de fruits, légumes et œufs ont été livrés de la part de **51 producteurs**, dans 46 collèges engagés dans cette démarche.



Lauréat de l'Appel à projets du Programme National pour l'Alimentaire (PNA) 2020-2021, le Département a obtenu pour son **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** la reconnaissance officielle de niveau 1 « PAT en émergence » par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation pour 3 ans à compter de mars 2021. Cette reconnaissance lui a permis de recevoir une aide financière de 100 000 € de l'ADEME. Le PAT s'inscrit dans la politique GREEN Deal du Département par son approche d'une alimentation durable respectueuse de l'environnement mais aussi saine pour la santé. Il vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les consommateurs et tous les acteurs de la société civile ; il soutient également l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. 2022 a vu **l'élaboration d'un diagnostic partagé** avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Manger sain et durable en restauration scolaire

Le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire a été élaboré et décliné dans les collèges publics dès l'année scolaire 2019-2020 avec un état des lieux en procédant à des pesées du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. La démarche comprend un ensemble d'actions pédagogiques autour d'un « **kit anti-gaspi** ». En 2022 des actions de sensibilisation ont été animées dans **35 collèges**. Des visites dans les exploitations agricoles ont été effectuées et deux concours ont été organisés dans 26 établissements volontaires :

- Concours "Chef, qu'est-ce que tu nous mijotes ? La revanche !" : 11 collèges se sont affrontés autour de la réalisation d'un menu végétarien conforme à la loi EGALIM ;
- Concours de GREEN Slam : « La Brigade SLAM » : 15 collèges inscrits se sont affrontés dans la réalisation d'un slam sur le thème de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sur ce modèle, à compter de la rentrée 2022-2023 les écoles départementales de montagne ont programmé :

- La mise en place de pesées pour évaluer le gaspillage alimentaire dans les 3 écoles,
- Des réunions d'échanges et de partage de bonnes pratiques alimentaires avec des chefs de cuisine de collèges.



BIEN MANGER, MOINS JETER

PARTIE III-2 : bilan 2022 des actions dans le champ social

Ce chapitre décrit les principales actions conduites par la collectivité en 2022 au bénéfice du territoire et des maralpins, au titre des différentes politiques regroupant les enjeux sociaux et sociétaux, correspondant aux deux finalités suivantes du Code de l'environnement :

- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

Ces actions découlent des différents plans et schémas pluriannuels à partir desquels la collectivité structure et planifie son action, ainsi que de démarches de partenariats et de co-construction associant les compétences internes et externes adéquates.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Promouvoir et coordonner les dispositifs pour simplifier les parcours de vie, l'accès aux droits et aux soins ;
- ✓ Promouvoir les enjeux de santé publique ;
- ✓ Adapter, soutenir et suivre les structures partenaires ;
- ✓ Accompagner le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA ;
- ✓ Accompagner la perte d'autonomie à domicile ;
- ✓ Adapter l'offre d'hébergement.

Chiffres clés

- 24 730 personnes sorties du dispositif RSA en 2022, dont 12 000 sorties durablement ;
- 7 journées de l'emploi territorialisées ;
- La population des 65 ans et plus représentait, en 2020, 25% de la population du Département ; elle représentera près du tiers des habitants en 2050 ;
- 1 341 ménages en difficulté aidés au titre du Fonds de solidarité logement ;
- 156 Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés par le Département ;
- Près de 20 000 personnes accompagnées à domicile dont 15 800 personnes âgées et 4 200 personnes en situation de handicap ;
- 11 495 naissances domiciliées dans les Alpes-Maritimes ;
- 19 686 usagers présents dans les centres de PMI ;
- 36,5 M€ mobilisés pour 284 projets lauréats lors des 14 appels à projets santé lancés par le Département, de 2006 à 2022.

+ L'insertion dynamique des plus défavorisés : une priorité pour le Département.

En 2022, 12 000 personnes sont sorties du dispositif et ont retrouvé un emploi durable grâce à notre politique d'insertion professionnelle.



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

JOURNÉE DE L'EMPLOI DES METIERS DE L'AUTONOMIE

Lundi 27 juin 2022 de 9h à 16h

ENTRÉE LIBRE

Espace Laure Ecard
50 bd Saint-Roch
à Nice



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (1/2)

Accompagner le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Stratégie et méthode

Lancé en 2014, le **Plan emploi-insertion 06** constitue le squelette de la stratégie d'insertion du Département. Il continue de structurer les actions des différents partenaires sur l'ensemble du territoire maralpin. La stratégie départementale s'articule autour de 7 principes d'actions :

1. **Priorité à l'emploi** : priorité aux actions d'aide au retour à l'emploi des bénéficiaires.
2. Faire vite avec une **approche souple et réactive** : orienter et proposer un soutien aux bénéficiaires dès leur entrée dans le RSA, raccourcir les délais entre la prescription d'une mesure et sa mise en œuvre et veiller à la proposition d'offres d'emploi.
3. **Agir avec les entreprises** : le Plan cherche à répondre aux besoins des employeurs.
4. **Approche partenariale** : le Plan mobilise et soutient les efforts des acteurs locaux.
5. **Rigueur dans la gestion de la dépense publique** : le Plan réoriente les crédits consacrés à l'insertion vers les actions d'aide au retour à l'emploi. Le Département contrôle le suivi des engagements pris par les bénéficiaires du RSA dans les contrats d'engagements réciproques.
6. **Action centrée sur les capacités des personnes** : le Plan met au cœur de son action les motivations, initiatives et capacités des usagers, et les accompagne pour qu'ils soient en mesure de mobiliser des ressources dynamiques chez eux et dans leur entourage.
7. **Evaluation « orientée résultats »** : le Plan développe de nouvelles méthodes d'évaluation et indicateurs quantitatifs de suivi, centrés non seulement sur les moyens mis en œuvre mais aussi sur les résultats (sorties durables du RSA...).



Actions et résultats 2022

La stratégie maralpine : proposer à chaque nouveau bénéficiaire du RSA un parcours dynamique, orienté vers l'emploi, en favorisant les actions de médiation à l'emploi, en veillant à **l'équilibre des notions de droits et devoirs**. Indicateurs d'efficacité en 2022 :

- Délai d'orientation des primo-entrants plus de quatre fois inférieur au niveau national (21 jours versus 95 jours, statistiques DRESS 2022) ;
- Taux de sortie du dispositif RSA pour les nouveaux entrants de 68,8 % dans les Alpes-Maritimes, contre 57,7 % en région PACA (étude du Drosomètre T4 2022) ;
- 24 730 personnes sorties du dispositif, dont 12 000 sorties durablement à l'emploi ;
- Soutien aux entreprises et chantiers d'insertion à vocation écologique : en 2022, un peu plus de 500 000 € ont été conventionnés au profit de structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) axées sur le tri de vêtements, la rénovation informatique, le recyclage du bois, d'objets, l'agriculture biologique, la restauration privilégiant les circuits courts mais également la vente de produits de seconde main grâce aux ressourceries. 69 postes ont été financés afin de permettre à des bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi et découvrir un nouveau domaine d'activité.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Une politique insertion dynamique pour l'emploi des plus défavorisés (2/2)

Le Service Public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Stratégie et méthode

Répondant aux objectifs du Plan emploi-insertion 06, le SPIE est le fruit d'une collaboration avec Pôle emploi afin de renforcer les outils de lutte contre la pauvreté, ce qui passe par une **remise à l'emploi**. Un consortium a été mis en place entre la CAF, les PLIE, les missions locales, Cap Emploi, l'Union pour l'Entreprise et la Direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DDEETS). Depuis septembre 2021, les partenaires **travaillent en synergie** pour développer plusieurs axes prioritaires en matière d'insertion : les modes de garde, la mobilité, le diagnostic partagé, la mise en place des Missions locales en tant que référent RSA. A travers le SPIE, le Département et toutes les structures appelées à intervenir dans le parcours vers l'emploi d'une personne se coordonnent et simplifient ses démarches pour lui proposer **un parcours d'accompagnement personnalisé**.

L'accent est mis sur les bénéficiaires du RSA, les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance et les demandeurs d'emploi intégrés dans la mesure Accompagnement Global Pôle emploi, soit environ **35 000 personnes**.



Actions et résultats 2022

Opérations menées à leur terme :

- Création d'une **crèche familiale** permettant l'accueil d'enfants dont les parents retrouvent une activité professionnelle ou sont en formation. Le Département a mis en œuvre une réponse inédite en termes de mode de garde pour le public en insertion. 6 assistantes maternelles ont été progressivement recrutées dans le cadre de la crèche familiale départementale afin d'atteindre l'objectif d'ouverture (15 places). Grâce à l'analyse de fichiers, la mobilisation des référents et le suivi des situations, l'ensemble des places ont été pourvues dès leur ouverture (novembre 2022). Un taux de 100% de sortie positive a pu être constaté, confirmant ainsi le caractère opportun de cette action.
- Mise en place d'une plateforme permettant de regrouper **l'intégralité de l'offre de service mobilité** à destination des bénéficiaires du RSA. Les actions mobilisables par les référents comprennent le calcul d'itinéraire, le permis intensif (en 2022, sur les 44 accompagnements mis en œuvre, 29 ont obtenu le permis B et 14 le code de la route), le covoiturage solidaire ainsi que la location de véhicules (9 voitures et 12 scooters).
- Tenue de **7 journées de l'emploi** territorialisées ayant permis le retour à l'emploi de 36 % des personnes présentes.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Accès au logement et qualité du lieu de vie (1/2)

Le Fonds de solidarité logement (FSL)

Les aides du FSL s'adressent aux ménages en situation de précarité pour les aider à **accéder à un logement et à s'y maintenir**, notamment en aidant au paiement des factures d'eau, d'électricité et gaz en souffrance. Le FSL accorde également des subventions aux associations agissant dans le cadre du logement.

- 1 341 ménages en difficulté ont pu être aidés sur l'année 2022 ;
- 577 000 € accordés au titre des aides collectives ;
- 350 310 € accordés au titre des aides individuelles.

Soutien à Habitat 06, opérateur immobilier du Département

Habitat 06 produit des logements locatifs et en accession à la propriété, et contribue aux opérations d'accession à la propriété pour les **ménages aux revenus modestes**. Il répond également aux **besoins urgents de résidences** pour des populations spécifiques : étudiants, seniors, saisonniers ou personnes à mobilité réduite. L'année 2022 fut marquée par :

- L'agrément de 151 logements, la mise en chantier de 90 logements neufs ;
- La livraison de 251 logements en 3 résidences ;
- Un renforcement des fonds propres d'Habitat 06 avec une augmentation de 5,7 M€ du capital réservé du Département.



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Accès au logement et qualité du lieu de vie (2/2)

Une offre de logements adaptés diversifiée

Stratégie et méthode

Le Département a adopté en 2021 le **plan EHPAD 2028** doté de 55 M€ à destination de 16 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) publics et associatifs. Le plan doit soutenir leurs travaux de restructuration ou de construction visant à améliorer les conditions d'accueil des résidents et de travail des personnels, tout en limitant l'impact sur le prix de la journée.

Répondant à la préférence domiciliaire exprimée par les personnes âgées, le Département favorise la **transformation de l'offre des établissements** en encourageant la diversification de prestations innovantes telle que l'EHPAD hors les murs et l'EHPAD de demain (intégrant l'appui du numérique). Par ailleurs, il promeut et développe l'accueil en résidence autonomie de personnes en situation de handicap vieillissantes, l'habitat inclusif et familles d'accueil pour personnes âgées et personnes en situation de handicap conformément à leur projet de vie.

Actions et résultats 2022

- Renforcement du dispositif destiné à aider les séniors à **aménager et rénover leur domicile** : aide aux travaux visant la prévention de la perte d'autonomie ou l'amélioration de l'accessibilité, la sécurité et le confort du logement, suivant les préconisations d'un ergothérapeute.
En 2022 : 1^{er} versement perçu par 473 demandeurs ; travaux finalisés pour 443 demandeurs, pour un montant total de 1 202 899 € d'aides. A date, en moyenne, seules 6% des habitations sont adaptées à la perte d'autonomie.
- Lancement à l'été 2021 d'un appel à manifestation d'intérêt pour créer et développer une nouvelle forme d'habitat inclusif, dans une logique de diversification de l'offre proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Les logements se caractérisent par la **volonté des habitants de vivre ensemble**, avec des espaces de vie individuels associés à des espaces de vie partagés dans un environnement adapté et sécurisé. 35 projets identifiés, concernant à terme (en 2029) 432 personnes (240 personnes âgées et 192 personnes en situation de handicap).



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (1/2)

Une feuille de route ambitieuse et transversale

Stratégie et méthode

Le **schéma départemental de l'autonomie 2022-2026** en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et leurs aidants a été voté le 17 décembre 2021. Le schéma repose sur un diagnostic établi d'après une consultation large, qui a permis de définir des orientations et axes stratégiques à travers des groupes de travail composés de partenaires et d'institutions. Le schéma s'organise en 20 fiches actions, regroupées en **5 grands axes stratégiques** :

1. Moderniser l'accès aux droits et structurer la coordination des acteurs ;
2. Renforcer la prévention et fluidifier les parcours ;
3. Conforter le domicile et la citoyenneté ;
4. Accélérer la révolution de l'accueil et de l'accompagnement ;
5. Renforcer l'attractivité des métiers et accompagner la professionnalisation du secteur.

Parmi les actions clés retenues, des **Maisons départementales de l'autonomie** seront créées en 2023 pour jouer en proximité le rôle de guichets uniques d'information, d'accompagnement et d'évaluation pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Le schéma s'intéresse également à la promotion de l'attractivité des métiers de l'autonomie avec le centre départemental des métiers de l'autonomie comme centre de ressources.

Actions et résultats 2022

- Actions de **prévention de la perte d'autonomie** assumées par la conférence des financeurs des Alpes-Maritimes en 2022 pour un coût de 2 699 914 € dont 993 081 € en sus pour 37 projets retenus via un appel à projet. Plus de 42 299 bénéficiaires, des thèmes d'actions variés : le bien vieillir, la santé, le lien social et l'usage du numérique.
- Dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est organisée chaque année la **journée départementale des seniors** réunissant plus de 5 000 seniors et aidants des Alpes-Maritimes. Des animations d'envergure, stands et ateliers sont proposés tout au long de la journée aux seniors maralpins, en lien avec nos partenaires et tout particulièrement ceux qui interviennent sur le volet prévention. L'ensemble des actions menées par le Département sont mises en valeur sur les stands dédiés, avec la présence de représentants des services du Département.



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Prévenir et accompagner la perte d'autonomie (2/2)

Une feuille de route ambitieuse et transversale

Actions et résultats 2022 (suite)

- Le Centre départemental des métiers de l'autonomie (CDMA) a lancé la **Journée Départementale des métiers de l'autonomie** le 27 juin 2022. Cette journée a mis en relation 400 bénéficiaires du RSA avec les représentants de plus de 200 établissements sociaux et médico-sociaux afin de développer un nouveau vivier de professionnels.
- 2 appels à projet** ont permis de lancer les actions suivantes :
 - Le Réseau ambassadeur porté par l'association CERSAP06 vise à susciter des vocations chez les jeunes et les demandeurs d'emplois par des actions de communication réalisées par des professionnels ambassadeurs ;
 - La Plateforme de recrutement SolidaireJob06 portée par l'association Solidarité domicile, qui permet une mutualisation de personnel et facilite les recrutements grâce à une CVthèque.
- Le Département a soutenu les établissements pour adultes handicapés relevant de sa seule compétence pour le financement des **revalorisations salariales** décidées dans le cadre des accords nationaux Laforcade et Castex. Le financement concernait près de 600 ETP et un coût de 2,62 M€.
- Le Département et la Caisse d'assurance retraite CARSAT Sud-Est ont co-porté une action de **prévention des risques professionnels** : 5 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pilotes ont bénéficié d'un diagnostic et élaborent des solutions de prévention transposables.
- L'Etat a décidé la mise en place d'un **tarif minimum** pour certaines prestations réalisées par les SAAD. L'effort financier réalisé par le Département est de plus de 10 M€, compensé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.
- La loi de financement de la sécurité sociale de 2022 a décidé de la création d'une **dotation complémentaire pour le financement des SAAD**. Le Département a lancé un appel à candidatures pour sélectionner les SAAD bénéficiaires pour financer une meilleure qualité du service rendu à l'utilisateur.
- Face aux difficultés croissantes des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour recruter des personnels qualifiés auprès des personnes âgées, adultes handicapés ou enfants, notamment dans le haut et moyen pays et depuis la crise sanitaire, le Département a mis en place un **plan d'urgence** avec notamment la création d'un fonds permettant le versement d'une prime exceptionnelle et forfaitaire d'installation de 5 000 € versée aux médecins, infirmiers, aides-soignants. 29 professionnels en ont été bénéficiaires en 2022, sur 10 établissements, pour un total de 145 000 €.



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Le Département acteur de la santé publique (1/3)

Actions de prévention et de promotion en santé publique

- **Le CeGIDD** : cette structure habilitée par l'ARS porte des missions en faveur de l'accessibilité et de la qualité de l'offre de prévention et de dépistage en santé sexuelle. L'activité du CegiDD a été marquée en 2022 par la vaccination liée à la variole du singe (Monkeypox). Le Département, via le CeGIDD de Nice et ses antennes d'Antibes et Menton, a contribué à informer, orienter et réaliser les dépistages et la vaccination contre la variole du singe. 2 295 vaccinations réalisées.
- **Projet expérimental « CeGIDD augmenté »** : en partenariat avec le Centre LGBT Côte d'Azur, le CeGIDD propose une offre hebdomadaire dédiée aux populations LGBTQIA+ : dépistage et prévention, gynécologie et suivi hormonal, vaccinations, écoutes et prévention des violences sexuelles, accès aux droits et accompagnement face aux discriminations, téléconsultations. En 2022 : 737 consultations médicales dont 264 consultations pour traitement préexposition au VIH (PrEP) et 300 consultations de suivi.



- Dans une approche globale de promotion de la santé, 715 jeunes ont été suivis au **Carrefour santé Jeunes** ; 37 séances d'information collectives dans le domaine de la sexualité et de la contraception pour 424 jeunes (178 filles et 246 garçons) ont été déployées. La téléconsultation, déployée depuis 2020 dans le cadre de la crise sanitaire, reste très appréciée des jeunes, et la dématérialisation des prescriptions permet notamment la poursuite de la contraception pour les jeunes filles et limite les demandes d'IVG.
- Dans le cadre de la **lutte contre la précarité menstruelle** initiée par l'Etat, le Département s'est associé aux actions proposées dans les collèges. Ainsi, en lien avec les centres de planification et d'éducation familiale, des séances de sensibilisation sur les thèmes de la santé et de la vie affective ont été dispensées, associées à l'installation de distributeurs de protections périodiques. Pour l'année scolaire 2021-2022, 19 collèges ont ainsi été équipés de distributeurs, 99 classes et 2 173 élèves ont pu bénéficier de séances collectives.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Le Département acteur de la santé publique (2/3)

Plan départemental "Stop aux déserts médicaux" 2022-2026

Ce Plan prévoit le déploiement de **dispositifs de lutte contre la désertification médicale** avec des mesures en faveur des internes en médecine, des professionnels de santé et des stagiaires :



- Plafond de l'aide à l'installation des professionnels dans les zones sous-dotées en offre de soins doublé (de 5 000 à 10 000 €) ;
- Bourse destinée aux étudiants internes en médecine de 1 000 € par mois durant les deux dernières années de l'internat, en contrepartie d'une installation post-thèse pendant 5 ans dans une zone sous-dotée en soins médicaux ;
- Attribution aux étudiants internes en médecine d'une aide unique plafonnée à 1 500 € pour l'achat de matériel ;
- Création d'une aide au logement et à la mobilité des internes en médecine plafonnée à 450 € par mois ;
- Développement du partenariat avec le département de médecine générale de l'Université Nice Côte d'Azur.

Le Centre de Santé de Puget-Théniers et l'institut Mozart ouvert à l'automne 2023 contribuent également à proposer aux maralpains une offre de soins de proximité, coordonnée et de qualité (voir « 3 nouveaux lieux emblématiques de l'action départementale »).

Plan Santé dans toutes les Politiques

Le Département propose de travailler sur une approche transversale des politiques publiques afin de promouvoir la **prise en compte des enjeux sanitaires dans la prise de décision publique** de l'ensemble des secteurs.

Il s'agit de mettre en application le concept « One Health » afin de tenir compte des liens complexes entre l'environnement, la santé humaine et la santé animale avec une approche globale des enjeux sanitaires. L'enjeu de cette approche est de favoriser les collaborations entre acteurs de la santé publique, animale, végétale et environnementale. Elle permet également d'associer les sciences humaines et sociales, notamment l'économie, afin d'aborder les problématiques de façon interdisciplinaire en tenant compte des activités humaines.

Les soins médicaux ne suffisent pas à eux seuls pour atteindre un bon niveau de santé des populations. Il convient également de développer des environnements favorables à la santé et à la promotion de celle-ci.

Pour cela des groupes de travail ont été organisés afin d'intégrer les questions de santé dans la conception et l'élaboration des politiques des autres secteurs : éducation, alimentation, transports... L'ensemble des politiques publiques menées dans tous les champs peuvent avoir des impacts positifs ou négatifs en santé. La finalité est la mise en place d'un Plan Santé dans toutes les Politiques sur la période 2023-2028.

COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Le Département acteur de la santé publique (3/3)

L'appel à projets (AAP) santé, 14^{ème} édition



Les appels à projets santé **soutiennent les équipes médicales et de recherche** dans des projets novateurs. Le 5 mai 2022, le Département a lancé son 14^{ème} AAP santé, concernant les équipements dédiés à la recherche médicale et aux améliorations en matière de dépistage, diagnostic et traitement. 18 lauréats ont été distingués par le jury pour un montant de subventions de 1,7 M€, dans 3 domaines :

- Le dépistage et le traitement du cancer, incluant les cancers de l'enfant ;
- Les maladies neuro-dégénératives et le handicap (la perte d'autonomie, les maladies rares et orphelines, ou la maladie d'Alzheimer) ;
- Les nouvelles technologies numériques e-santé et intelligence artificielle au service des cliniciens et des chercheurs dans les domaines, notamment, de la cancérologie, de la perte d'autonomie...

Afin de favoriser et d'accompagner des projets d'envergure innovants et structurants, le Département souhaite mettre en place à compter de mars 2023, **un 2^{ème} appel à projet santé exceptionnel « Albert CALMETTE »**. L'objectif est l'amélioration de la santé, la prévention, le dépistage, le diagnostic ou la prise en charge des pathologies et l'infectiologie pour lutter contre les pandémies. Avec une aide à l'investissement, le but sera de soutenir les équipes médicales dans des projets novateurs directement en lien avec les domaines de compétence attribués au Département par la loi, en réorientant les axes ayant trait au financement et au partenariat chercheurs/cliniciens-industriels.

Le laboratoire vétérinaire départemental (LVD)

Le LVD06 contribue aux **enjeux de prévention sanitaire du territoire** par son concours aux administrations, collectivités, entreprises, éleveurs ou particuliers pour des prestations analytiques, des conseils ou des actions de formation en matière de santé animale, de radiobiologie et d'hygiène alimentaire. En 2022 :

- Le LVD a contribué à la surveillance du COVID dans les eaux résiduaires au sein du réseau COMETE.
- A la suite du plan d'urgence de la peste porcine africaine, le LVD a mis en place une formation destinée aux acteurs de la surveillance (chasseurs, agents de l'Office français de la biodiversité, agents du Parc national du Mercantour). Dans le cadre de la biosécurité, des prélèvements sur des sangliers ont été analysés.
- Réalisation de près de 100 000 analyses (dont 44 000 analyses d'aliments), dont 9 000 pour les collèges, et 380 pour la direction départementale de protection des populations, 17 000 sur les eaux chaudes sanitaires ou les eaux de consommation, 3 600 analyses sur les eaux de stations d'épuration (chimie et surveillance du SARS-CoV-2).
- Réalisation de 23 000 contrôles règlementaires sur les animaux de rentes, 12 000 analyses sur la faune domestique et sauvage, 102 autopsies.



COHESION SOCIALE ET LUTTE CONTRE LES PRECARITES

Action sociale pour l'enfance

Grandir dans un environnement favorable

Stratégie et méthode

Le **schéma départemental de l'enfance** a vocation à fixer les grands axes de cette politique publique pour les années 2022 à 2026. Le schéma porte l'ambition forte **d'améliorer la qualité des dispositifs** mis en œuvre pour prendre en charge les enfants en fonction de leurs besoins. A partir d'un diagnostic étayé et partagé par l'ensemble des partenaires, les grandes orientations portées par ce schéma ont été dégagées, autour de 3 grands axes :

1. L'équité de traitement des enfants et des familles ;
2. Le repérage précoce de leurs difficultés ;
3. L'accompagnement adapté et gradué grâce à des approches éducatives et thérapeutiques innovantes et diversifiées.



Ce schéma a aussi la volonté de garantir des parcours sans rupture et de déployer des dispositifs adaptés aux enfants à profil spécifique, porteurs de handicap ou de troubles envahissants du comportement. Enfin, ce schéma acte la poursuite des actions engagées pour préparer les jeunes à un avenir sécurisé d'adulte autonome. 2022 marque le début des travaux avec l'ensemble des partenaires qui accompagnent les projets portés par le Département.

Actions et résultats 2022

Les premières actions de **médiations innovantes et alternatives** comme l'équithérapie ou les sorties en mer (voir « Des activités inclusives... ») se poursuivent avec succès, notamment auprès des enfants à profil spécifique.

L'année 2022 a amorcé la mise en œuvre du chantier de la première **Maison des 1000 premiers jours (MMPJ)** du Département (voir « 3 nouveaux lieux... »). La localisation de la seconde MMPJ a été actée en fin d'année 2022. Elle sera située sur la commune de Grasse. Les travaux sont programmés pour débuter au 2^{ème} trimestre 2023.

Dans un contexte urgent où l'offre d'accueil actuelle est insuffisante, le Département prévoit d'ouvrir deux **Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)** pour garantir la protection et l'épanouissement des tout-petits de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un appel à projet sera lancé en 2023 pour l'ouverture d'une Mecs dans un bâtiment départemental à Nice.

Dans le cadre du plan « femmes enceintes parents petite enfance » de l'ARS, le Département a développé en 2022 des **ateliers nutritionnels** pour parents et jeunes enfants de moins de 6 ans. 90 usagers ont bénéficié de 199 consultations individuelles de diététique. 27 ateliers nutritionnels infantiles se sont déroulés dans des centres de PMI et ont accueilli 94 enfants et 103 adultes.



ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

Objectifs et chiffres clés

Objectifs

- ✓ Offrir aux Maralpins un niveau de service de qualité maximum ;
- ✓ Garantir gratuitement l'accès de tous aux services publics ;
- ✓ Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives ;
- ✓ Simplifier les démarches en ligne et accompagner les usagers ;
- ✓ Réduire la fracture numérique ;
- ✓ Donner aux collégiens les moyens d'évoluer dans un environnement numérique.

Chiffres clés

- 158 points d'accueil en proximité pour répondre aux besoins sociaux des maralpins ;
- Plus de 700 agents au service des usagers ;
- Près de 150 000 maralpins reçus dans les différents services départementaux ;
- 130 000 appels téléphoniques traités par le Centre de Relation Usagers ;
- 65 000 démarches via Mes Démarches 06, soit +30% par rapport à 2021 ;
- 1200 usagers accompagnés vers l'autonomie numérique par les 7 conseillers numériques France services lors de plus de 2200 sessions ;
- 400 000 € par an investis dans la lutte contre la fracture numérique ;
- 11 Maisons du Département labellisées « France services », 1 Maison du Département itinérante ;
- Plus de 230 000 démarches accompagnées avec les usagers dans les Maisons du Département, dont près de 23 000 démarches numériques
- Plus de 250 000 accueils physiques et téléphoniques en proximité au sein des points d'accueils sociaux et Maisons des Solidarités Départementales.



ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

Les outils numériques au service des solidarités humaines

Le portail « Mes Démarches 06 »

Le portail s'est enrichi de nouveaux formulaires en 2022, et propose plus de **110 démarches en ligne**. Parmi les nouveautés : les aides à la mobilité électrique, à la rénovation énergétique des logements et à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, les inscriptions à la tournée Handi Voile 06 et aux activités du programme Ac'Educ pour les collèves... Les usagers (particuliers, associations, collectivités) ont réalisé en 2022 plus de 65 000 démarches via ce guichet unique.



Lutte contre la fracture numérique

Le Département a adopté en octobre 2022 une stratégie de lutte contre la fracture numérique reposant sur **l'autonomisation et la formation au numérique** des usagers et sur la structuration d'un **réseau de médiation numérique**. Les 7 conseillers numériques « France services » recrutés en 2021 ont accompagné, en 2022, plus de 1 200 usagers lors d'ateliers collectifs ou individuels sur tout le territoire. Ils ont pour mission de sensibiliser les maralpains aux enjeux du numérique (cybersécurité, données personnelles) et de les rendre autonomes pour leurs démarches administratives en ligne et pour les usages numériques quotidiens incontournables.

Le Département soutient également le projet de Banque du Numérique, porté par l'association du même nom, qui vise à identifier, par le biais des « accompagnants » (par exemple les travailleurs sociaux), les besoins des maralpains en matériel numérique et à leur proposer du matériel reconditionné collecté auprès d'organismes du territoire.

11/10 Maîtriser son Smartphone: Android	08/11 Comment organiser ses fichiers PC & Mobile	06/12 Se protéger sur internet
25/10 Gérer sa boîte e-mail	29/11 Faciliter ses démarches administratives grâce au smartphone	13/12 Spécial Noël: Création et partage d'une carte de vœux virtuelle

TOUT PUBLIC - DE 10H À 12H | RÉSERVATION OBLIGATOIRE | GRATUIT
mdd@airvalleedesthuy@departement06.fr
04.89.04.30.75

CONSEILLES NUMÉRIQUES France services
MAIRIE DU DÉPARTEMENT DE MARSEILLE
M. R. TOUTY
LES ALPES-MARITIMES
VOUS

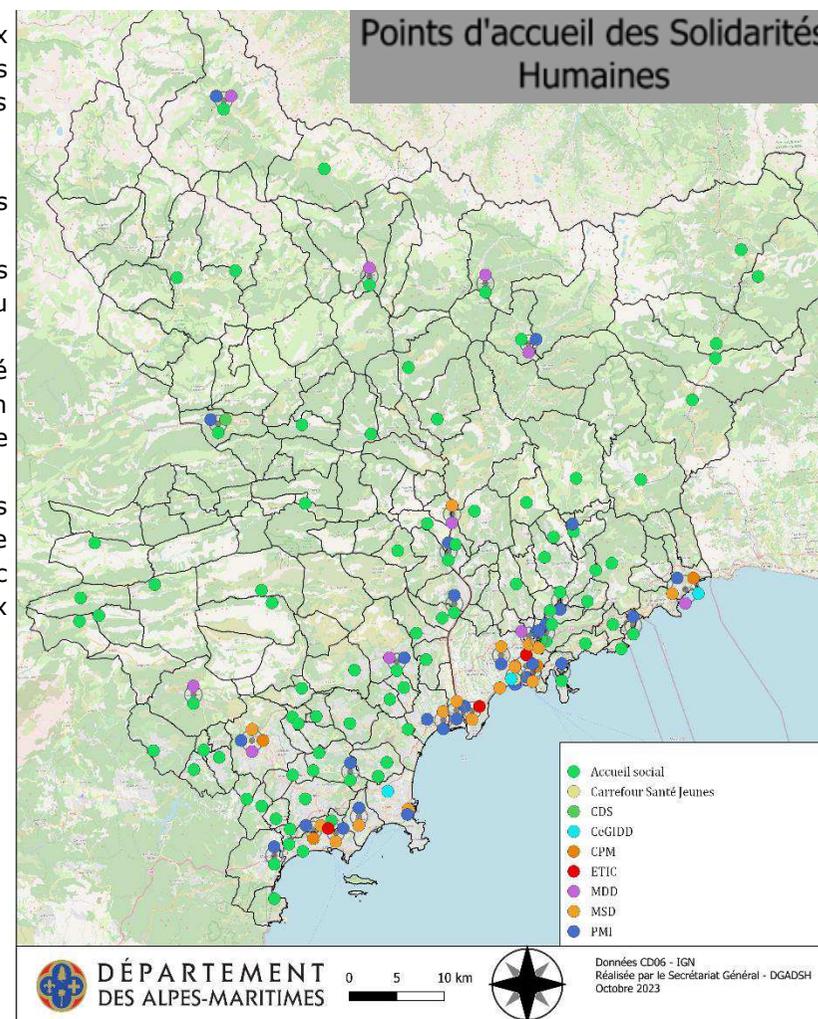
ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

Proximité et lien humain pour l'information et l'accompagnement des maralpins (1/2)

Un accompagnement social de proximité auprès des publics les plus vulnérables

158 points d'accueil du public en 2022 : maisons des solidarités, centres médicaux sociaux, permanences sociales dans les communes rurales ou de montagne, centres de protection maternelle et infantile... Cette couverture permet à tous les Maralpins d'être reçus à moins de 30 minutes de leur domicile.

- Plus de 250 000 accueils physiques et téléphoniques en proximité au sein des points d'accueils sociaux et Maisons des Solidarités Départementales.
- Les victimes de violences conjugales : en 2022, 7 assistants sociaux formés spécifiquement en victimologie au sein des commissariats et gendarmeries du Département ont assuré près de 3 000 entretiens auprès de victimes.
- Les adultes vulnérables : une mesure d'accompagnement social personnalisé préventive permet le soutien des publics les plus fragiles en matière de gestion administrative et budgétaire : plus de 300 usagers sont concernés par ce dispositif.
- Les citoyens ukrainiens : un financement de 200 000 € pour des actions humanitaires et caritatives à destination de l'Ukraine a été attribué. Plus de 10 000 Ukrainiens sont arrivés sur le sol départemental. Une coordination avec les services de l'Etat a permis de faciliter l'hébergement d'urgence, l'accès aux droits et le retour à l'emploi.



ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

Proximité et lien humain pour l'information et l'accompagnement des maralpins (2/2)

Le Département acteur du service public administratif de proximité

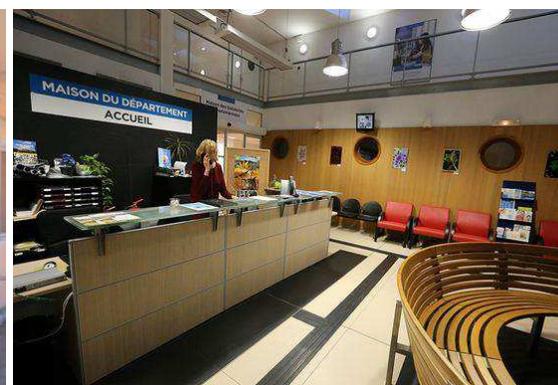
Les agents des **11 Maisons du Département (MDD)** dont une itinérante (qui dessert 18 communes du haut et moyen pays), accueillent les usagers pour les renseigner sur leurs droits, leurs démarches, dans des lieux adaptés à un accompagnement personnalisé. La labellisation « France services » des 11 MDD assure l'accès à un éventail de services, pour les démarches administratives et l'accès au droit auprès des 9 partenaires du bouquet : CAF, CPAM, CARSAT, CDAD, DDFIP, MSA, Pôle Emploi, Préfecture et La Poste, en plus des dispositifs départementaux (aide personnalisée à l'autonomie, personnes en situation de handicap, bourses et transports scolaires, rénovation de l'habitat rural, accès à la culture...). En 2022, **230 285 démarches** ont été réalisées :



- 34 563 démarches de Préfecture (pièces d'identité, certificats d'immatriculation...)
- 10 558 démarches pour la CPAM ;
- 7 305 démarches liées aux aides à l'autonomie et au handicap et 4971 démarches liées aux services médico-sociaux ;
- 1 707 entretiens en visio-guichet (mise en relation des usagers avec les partenaires à distance).

En tant qu'animateur « **France services** » pour tout le territoire maralpin, le Département accompagne les 33 structures labellisées France services vers une harmonisation des pratiques et de la qualité de l'offre de services.

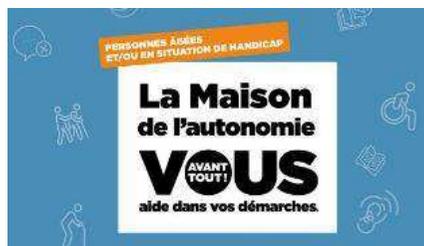
Le Département assure également le lien avec les usagers en transformant son accueil téléphonique : le Centre de Relation Usagers, auparavant simple standard, devient un maillon essentiel de la relation humaine avec les usagers. Les chargés d'accueil téléphonique, tous formés sur les bonnes pratiques de prise en charge d'une demande et les dispositifs départementaux, apportent des réponses de premier niveau qualifiées et rapides aux maralpins.



ACCES ET QUALITE DES SERVICES A LA POPULATION

3 nouveaux lieux emblématiques de l'action départementale

Maison départementale de l'autonomie (MDA)



La MDA s'adresse aux Maralpains concernés par la perte d'autonomie : enfants et adultes en situation de handicap, seniors, ainsi que leurs aidants. Elle agit comme un guichet unique destiné à l'accompagnement de toutes leurs démarches liées à la perte d'autonomie et au handicap. Aménagée en 2022 pour une inauguration en mars 2023, la MDA regroupe les services de l'autonomie du Département, la maison départementale des personnes handicapées et les Centres locaux d'information et de coordination pour les personnes âgées.

La Maison des 1 000 premiers jours

Le Département s'est engagé avec les services de l'Etat pour la création de deux maisons des 1000 premiers jours (MMPJ). Aménagée à Nice au cours de l'année 2022, la 1^{ère} maison des 1000 premiers jours a ouvert ses portes au public le 20 janvier 2023. S'étendant du 4^{ème} mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant, cette période clé du développement, soumise à des vulnérabilités et à des fragilités, constitue une formidable phase d'opportunités pour les parents et leur enfant.



Le centre de santé départemental



Le Centre de Santé Départemental, inauguré le 8 février 2022 à Puget-Thénières, a pour objectif de permettre aux habitants en zone rurale de bénéficier de soins de qualité accessibles et d'une prise en charge coordonnée. Le Département prévoit de mettre en place des téléconsultations mobiles en plus des consultations traditionnelles sur place, afin de pallier les contraintes d'éloignement ou de perte d'autonomie. En 2022, près de 1 300 patients ont bénéficié de plus de 3 200 actes médicaux divers.

BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

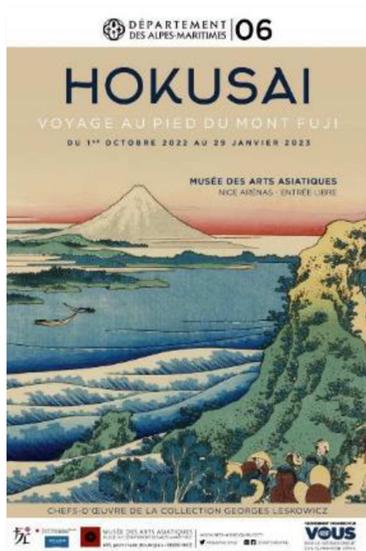
Objectifs et chiffres-clés

Objectifs

- ✓ Maintenir un niveau de qualité de service maximum à destination du public le plus large ;
- ✓ Soutenir les acteurs locaux face à l'augmentation de leurs charges ;
- ✓ Proposer une offre d'activités de loisirs adaptées aux personnes aux besoins spécifiques ;
- ✓ Mettre à profit des outils numériques adaptés aux usagers.

Chiffres clés

- 83 000 visiteurs au musée des arts asiatiques ;
- 27 169 spectateurs pour 968 séances de cinéma itinérant réalisées dans 38 communes du haut et moyen pays ;
- 20 800 visiteurs au musée des Merveilles ;
- 20 000 visiteurs à la Micro-Folie départementale ;
- 650 expériences gratuites proposées sur 140 sites dédiés à l'occasion de l'Outdoor Festival ;
- 156 séances d'équithérapie pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance ;
- Plus de 500 sorties au titre des dispositifs « handi sport » ;
- Plus de 122 000 démarches liées aux activités du plan « Seniors en action » pour 28 000 seniors inscrits.



BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

Accès à la connaissance et à la culture (1/2)

Les Micro-Folies, un espace culturel numérique intergénérationnel

Pour favoriser l'accès à la culture, découvrir les chefs d'œuvre de l'histoire de l'art et valoriser le patrimoine maralpin, la 1ère **Micro-Folie 06 départementale**, ouverte en octobre 2021 à Nice, a accueilli et accompagné par des médiations culturelles plus de 20 000 visiteurs. Cet espace de 300 m² comprend un musée numérique, un espace de réalité virtuelle, un FabLab, une ArtBox présentant des expositions et une Biblio'Art. L'entrée est libre et les activités sont gratuites. 7 Micro-Folies en territoire maralpin ont été créées depuis 3 ans, grâce au soutien financier du Département. Une structure culturelle innovante adaptée aux nouvelles pratiques culturelles.



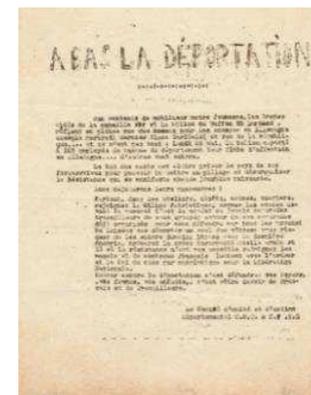
Le succès d'une exposition populaire et familiale



L'exposition « Hokusai - Voyage au pied du mont Fuji – Chefs-d'œuvre de la collection Leskowicz » est l'exposition la plus fréquentée en 25 ans d'existence du **musée des arts asiatiques**, avec 70 929 visiteurs en 4 mois. Une exposition populaire et de proximité puisque 80 % des visiteurs étaient originaires des Alpes-Maritimes. Cet événement a attiré un public transgénérationnel, permettant à tous et notamment aux plus jeunes de découvrir la version originale de la célèbre « Vague » d'Hokusai.

Entrer dans l'histoire des Alpes-Maritimes de l'école au lycée

Les **Archives départementales** ont prêté 45 expositions au cours de l'année 2022. 10 504 usagers des établissements scolaires et des collectivités du département ont pu bénéficier gratuitement d'un accès direct à la culture et à l'histoire des Alpes-Maritimes. « Vivre et résister dans les Alpes-Maritimes dans la crainte de la déportation », « Commémorer la Grande Guerre », « Les Alpes-Maritimes à l'épreuve des risques naturels », etc. Les thèmes abordés sont nombreux et les contenus conçus pour s'adresser au public le plus large. 134 ateliers à destination des plus jeunes ont également été animés par des médiatrices afin d'initier les élèves aux écritures anciennes (cunéiformes ou carolines), à la création de sceaux ou à l'étude de registres de matricules militaires. 3 600 historiens en herbe et citoyens de demain ont ainsi été formés.



BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

Accès à la connaissance et à la culture (2/2)

Développement de la lecture publique

Stratégie et méthode

En décembre 2021, le schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025 a été adopté par l'assemblée départementale. **Trois axes majeurs** ont été définis par ce document stratégique :

1. Conduire une redynamisation du réseau de lecture publique départemental ;
2. Accompagner la modernisation des bibliothèques-médiathèques en tiers lieux culturels, éducatifs et sociaux ;
3. Contribuer à l'équité en matière d'accès à la culture, aux savoirs et à l'information à l'échelle départementale.

Un dispositif de soutien financier auprès des communes a été mis en place pour permettre aux **médiathèques** de devenir plus attractives, plus dynamiques et plus connectées.



Actions et résultats 2022

La **médiathèque départementale** propose au prêt différents types d'outils d'animation (tapis de lecture, tabliers de comptine, structures d'animation), afin d'inciter les médiathèques et leurs partenaires à développer des projets autour de **l'éveil culturel**. En 2022, 113 prêts ont été réalisés (contre 28 en 2021). Les collections de kamishibai (théâtre en bois japonais) ont également été développées et valorisées : 199 kamishibai empruntés durant l'année. La médiathèque départementale propose 6 formations dédiées aux enjeux de l'éveil culturel, ouvertes aux professionnels et bénévoles des structures de lecture publique mais également aux professionnels de la petite enfance, de l'animation et de l'éducation. 93 professionnels ont été formés en 2022. Ces actions ont contribué à l'obtention de la labellisation *Premières pages* délivrée par le ministère de la Culture.



BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

Des activités inclusives et écoresponsables (1/2)

Une mobilisation exceptionnelle des acteurs du sport pour l'Outdoor Festival 06

Du 29 avril au 1^{er} mai 2022, le Département a organisé la 1^{ère} édition de ce festival proposant de vivre une expérience de sports nature unique et originale sur tout le territoire à travers une programmation dense, riche et variée. Entièrement gratuit et ouvert à tous les publics quel que soit l'âge et le niveau de pratique, ce festival a proposé de découvrir et pratiquer des **activités de pleine nature** sur terre, en mer ou dans les airs. La prochaine édition aura lieu en mai 2024. De nombreuses actions ont été engagées pour que Festival soit un **événement écoresponsable** : une communication papier limitée, l'incitation à des modes de déplacement doux et peu polluants, la valorisation de productions bio et locaux pour la restauration ou encore des animations et de conférences visant à sensibiliser le grand public aux aspects environnementaux.



Le dispositif des cols connectés



Ce dispositif est pensé pour les sportifs, les amateurs de challenges et amoureux des grands espaces qui souhaitent se mesurer aux plus beaux parcours vélo du département. Chacun des **5 cols** est équipé d'une signalétique qui jalonne la montée (panneaux de départ et d'arrivée, bornes indiquant l'altitude, la pente et la distance restante) et d'un spot photo au sommet du col afin de conserver et de partager un souvenir sur les réseaux sociaux. Les coureurs enregistrent leur course via leur équipement d'enregistrement connecté sur le site dédié www.cols-connectes06.fr.

Les écoles départementales mer et montagne

Les 4 écoles accueillent durant l'année scolaire les classes découverte. En dehors de ces périodes, elles se transforment en véritable centres de vacances pour accueillir les enfants de 6 à 12 ans. Elles proposent des activités sportives et ludiques mettant l'accent sur la nature, la santé et le vivre ensemble. En 2022, les écoles ont affiché complet, de 48 à 120 enfants selon l'établissement ce qui revient à plus de **6000 enfants**.

Le programme Seniors en action en faveur du « bien vieillir »

Ce programme entend prévenir l'isolement, développer le lien social et de proximité, et offrir, aux conditions les plus accessibles, une gamme diversifiée de loisirs à l'échelle du département. **28 000 personnes** participent aux actions proposées : bals, cinéma, chorale, théâtre, randonnées, excursions, voyages, animations au sein des établissements... Sont également organisés des concours départementaux : « Danse avec les seniors », « Pétanque seniors » et « Belote seniors », qui réunissent chacun près de 500 participants.

BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

Des activités inclusives et écoresponsables (2/2)

L'équithérapie

Depuis mars 2022, le Département intègre la **médiation équine** dans son offre de service à destination des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Une puéricultrice salariée du Département, formée à la médiation par les équidés, propose ainsi aux enfants de 2 à 16 ans, en partenariat avec des centres équestres, des séances d'équithérapie. Les bénéfices sont réels pour les 25 enfants qui ont pu bénéficier, en tout, de 132 séances individuelles et 24 séances collectives : amélioration de la concentration, gestion des émotions, renforcement de la sécurité affective, lien à autrui, et de façon plus générale, un apaisement.



Un projet éducatif sur un voilier



Ce projet éducatif innovant propose des **sorties en mer à bord d'un voilier**, encadrées par des éducateurs, autour du thème de la découverte de la mer, de son écosystème et des métiers attenants. Propriété d'une association, le voilier habitable de 16 mètres « Rose of Jéricho 06 » est mis à disposition des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Il permet aux adolescents de découvrir la navigation, de s'inscrire dans une démarche de cohésion, d'altruisme, d'engagement, de mérite et d'effort, et d'être sensibilisés à la protection de l'environnement marin. 156 jeunes ont pu naviguer, dont 62 filles accompagnées par 53 éducateurs. 27 organismes partenaires de la Direction de l'Enfance ont pu participer du 6 juin au 24 octobre aux 59 sorties en mer réalisées.

Sport et handicap

- Le Département propose avec une association partenaire des randonnées palmées tout au long du sentier sous-marin du Parc maritime départemental Estérel-Théoule. 4 journées spécifiques ont été réservées aux personnes en situation de handicap, encadrées par le Comité départemental HandiSub de la Fédération française d'études et de sports sous-marins.
- Organisation d'une tournée handi voile et d'une semaine handi ski pour promouvoir la pratique auprès des personnes en situation de handicap ;
- Handi voile à l'année : 91 stages et 531 séances dispensés auprès des personnes en situation de handicap venant de 41 organismes ;
- Le dispositif handi VTT comprend 9 cimgos qui sont répartis dans le Département et mis à disposition des organismes et personnes en situation de handicap pour vivre les sensations de glisse ;
- Le dispositif handi ski comprend chaque année 2 formations gratuites de pilotage à destination des bénévoles et accompagnants des 14 tandem ski.



BIEN-ETRE ET EPANOUISSEMENT DE CHACUN

Accès à l'éducation

Enseignement supérieur et recherche

L'assemblée départementale du 7 octobre 2022 a adopté, dans le cadre du Contrat d'avenir État-Région en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 7 conventions avec des porteurs de projets au titre de la priorité Enseignement supérieur, recherche et innovation, afin de soutenir **12 opérations qui représentent un montant total de 7,53 M€.**

Les 7 partenaires sont : l'Université Côte d'Azur UCA, le CROUS Nice-Toulon, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Observatoire de la Côte d'Azur, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), la Sorbonne Université/ IMEV, l'École nationale supérieure des Mines de Paris/ Sophia.

Inauguration du Campus Sud des Métiers

Implanté au sein du quartier Nice Méridia, labellisé « Investissement d'avenir » par l'Etat, le Campus accueille près de **2 000 étudiants apprentis**. Plusieurs centres de formation en alternance (CFA) sont regroupés, ainsi que quatre structures auparavant disséminées sur le département. Ce campus est complété par une résidence pour jeunes alternants de 100 logements et de 48 logements locatifs pour actifs. Le programme est réalisé par la Société d'économie mixte départementale Habitat 06. Le Département a participé à hauteur de 2 M€ au financement des espaces de formation d'une surface de 14 900 m², sur un coût total de 60,9 M€.



Le Campus connecté de Puget-Théniers



Le premier Campus connecté des Alpes Maritimes installé à Puget-Théniers facilite **l'accès à l'enseignement supérieur et permet la fertilisation croisée** entre les richesses du territoire, les nouveaux modes de travail à distance et le développement des savoirs et des compétences. Le campus en chiffres : 230 m², 6 salles équipées d'outils numériques, 1 FabLab, 19 étudiants et 11 co-workers en 2022.

Rapport annuel 2022 développement durable

**Pour aller plus loin, le Département des Alpes-Maritimes vous invite à
découvrir et suivre la mise en place de son plan de transition écologique :**

www.departement06.fr